



NORTHERN YOUTH SERVICES INC.
SERVICES À LA JEUNESSE DU NORD INC.



PLAN STRATÉGIQUE 2019 – 2022

Miser sur les forces pour bâtir des avenir



NYS – SJN PLAN STRATÉGIQUE 2019-2022

Miser sur les forces pour bâtir des avenir

CAHIER DE NOTES ET D'AIDE À LA DÉCISION

NORTHERN YOUTH SERVICES Inc. est une société constituée en Ontario.

Ce document est également disponible en français.

Ce document est également disponible en français.

NORTHERN YOUTH SERVICES - SERVICES À LA JEUNESSE DU NORD © 2019

Coordonnées :

Site Web :

<http://www.northernyouthservices.ca/>

Siège social des Services à la jeunesse du Nord

3200, promenade Bancroft
Sudbury (Ontario) P3B 1V3

Téléphone : [705-524-3354](tel:705-524-3354)

Télécopieur : 705-524-9038

Organisme financé par le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires



Cet exemplaire appartient à : _____ Si vous l'avez trouvé, veuillez communiquer avec les Services à la jeunesse du Nord.

À propos de ce document – VisionarEase & associates est honoré d'appuyer le Conseil d'administration de NORTHERN YOUTH SERVICES - SERVICES À LA JEUNESSE DU NORD dans l'élaboration de son plan stratégique. Le Cahier de notes d'aide à la décision n'est pas un outil universitaire répondant aux normes de l'APA : il a été conçu pour soutenir NYS-SJN dans les services offerts aux jeunes; le Conseil, l'équipe de direction et le personnel peuvent noter des idées et rédiger des notes dans leur exemplaire personnel et l'utiliser pour se conformer au plan stratégique. C'est la pierre angulaire de l'orientation des nouveaux employés et membres du Conseil.

Table des matières



NORTHERN YOUTH SERVICES INC.
SERVICES À LA JEUNESSE DU NORD INC.

.....	4
VISION MISSION VALEURS	4
PLAN STRATÉGIQUE 2019-2022.....	5
SOMMAIRE	6
SOUTIEN DÉCISIONNEL	8
DÉCISIONS STRATÉGIQUES AXÉES SUR LES RÉSULTATS	9
À PROPOS DES JEUNES QUE NOUS DESSERVONS	14
À PROPOS DES SJN	28
PROGRAMMES ET SERVICES	36
ÉTAT DES LIEUX	44
NOS RÉUSSITES	49
DONNÉES ET TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES	52
VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION	65
ESPACE DE TRAVAIL	68
ANNEXES.....	73
ACTUALITÉS SECTORIELLES	74
LA VIE DIFFICILE DE TYLER – ESTIMATION DES COÛTS	75
STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR LA CRIMINALITÉ	77



VISION MISSION VALEURS

Services à la jeunesse du Nord Miser sur les forces pour bâtir des avenir

Les services à la jeunesse du Nord envisagent un avenir où les jeunes d'Algoma, Muskoka, Sudbury-Manitoulin, North Bay et Parry Sound disposeront des compétences et des occasions nécessaires pour réagir positivement dans n'importe quelle situation. Les jeunes que nous desservons sont ceux qui ont ou qui pourraient avoir des problèmes avec la loi.

Notre vision

Aider les jeunes à réussir et à apporter une contribution positive à la société.

Notre mission

Offrir des services de qualité pour offrir aux jeunes les compétences et les outils nécessaires à la réussite.

Nous valorisons

une approche axée sur la jeunesse et fondée sur les forces qui reconnaît la diversité
et
la responsabilité.

NORTHERN YOUTH SERVICES – SERVICES À LA JEUNESSE DU NORD

PLAN STRATÉGIQUE 2019-2022

MISER SUR LES FORCES POUR BÂTIR DES AVENIRS

Le Conseil d'administration des SJN s'attache à diriger et à soutenir son personnel de façon à répondre aux besoins des jeunes en les aidant à développer leurs forces et à bâtir leur avenir. Durant l'exercice de 2019 à 2022, nous orienterons les actions des SJN sur les priorités suivantes.¹

PARTENARIATS ET DÉVELOPPEMENT	DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES
<p style="text-align: center;">OBJECTIF</p> <p>Innovier, optimiser les partenariats et favoriser l'actualisation de relations potentielles</p>	<p style="text-align: center;">OBJECTIF</p> <p>Élargir les compétences afin de maximiser le succès de l'organisation dans la prestation de services aux jeunes</p>
<p style="text-align: center;">STRATÉGIES</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Procéder à une évaluation des besoins pour identifier les besoins les plus pressants des jeunes, notamment en ce qui a trait aux risques liés aux opioïdes. 2. Améliorer la communication avec les partenaires actuels et potentiels. 3. Accroître la sensibilisation de la collectivité par l'entremise de la mise en œuvre d'initiatives des employés, y compris la facilitation d'événements. 4. Explorer l'offre de services partagés. 5. Nouer de nouvelles relations pour la prestation de programmes et services. 	<p style="text-align: center;">STRATÉGIES</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Offrir une formation efficace au personnel. 2. Développer et maintenir les compétences nécessaires pour répondre aux besoins présents et à venir des jeunes. 3. Soutenir l'excellence dans la gouvernance et le rendement opérationnel à l'aide d'outils et de processus actualisés. 4. Veiller à pourvoir efficacement le Conseil et le personnel des équipes. 5. Offrir de la formation à la gestion du changement pour s'assurer que le personnel est apte à favoriser le succès des jeunes durant la transformation provinciale. 6. Revoir la structure organisationnelle afin de favoriser la durabilité et l'efficacité des activités de l'organisation.
<p style="text-align: center;">Élargir les compétences afin de maximiser le succès de l'organisation dans la prestation de services aux jeunes</p>	

¹ Des tâches détaillées, des cibles, des échéanciers, de l'encadrement et des mesures de suivi ont été intégrés au plan opérationnel.

SOMMAIRE



En 2019, NORTHERN YOUTH SERVICES - SERVICES À LA JEUNESSE DU NORD (NYS²) et ses organismes pairs à l'échelle provinciale traversent une étape critique de leur développement

organisationnel. Le Conseil d'administration (le Conseil) poursuivra ses activités conformément au financement et aux directives du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (le ministère). L'équipe de direction des SJN exerce ses activités sous la direction du Conseil d'administration, comme exigé par le ministère et en fonction du meilleur intérêt des jeunes desservis par les SJN.

La vision, la mission et les valeurs des SJN, définies en 2015 et revues en 2017 et en 2019, demeurent l'engagement que nous prenons à l'égard des jeunes que nous desservons. Nous avons réussi à Miser sur les forces pour bâtir des avenir, et nous entendons continuer à le faire.

Pour l'exercice quadriennal 2019-2022, l'accent sera mis sur deux priorités : Partenariats et développement; et Développement des compétences.

Nous réaliserons ces progrès en matière de partenariats et de développement en innovant, en optimisant nos partenariats et en établissant de nouvelles relations. Notre recherche et les données de première ligne nous indiquent que les stratégies requises pour y arriver comprennent notamment une évaluation des besoins des jeunes qui prend en considération les risques nouveaux et critiques auxquels nos jeunes sont confrontés. La communication avec nos partenaires, la sensibilisation communautaire et l'exploration de services partagés et l'établissement de nouvelles relations sont nécessaires pour soutenir la réussite des jeunes.

Notre seconde priorité, le développement des compétences, est étroitement liée à la première. Nous accomplirons cet objectif en élargissant les compétences de notre personnel afin de maximiser le succès de l'organisation dans la prestation de services de qualité aux jeunes. Les données et notre expérience récente nous indiquent que la formation du personnel doit être une priorité : pour répondre adéquatement aux besoins présents et à venir des jeunes à risque, nos employés doivent être bien préparés. Nos outils et processus doivent être mis à jour en matière de gouvernance et d'activités opérationnelles. La structure de l'organisation doit être revue afin de favoriser sa durabilité et son efficacité.

Le Conseil d'administration et l'équipe de direction des SJN ont élaboré ce plan stratégique de la fin de l'année 2018 au début de l'année 2019, en sollicitant la contribution et la participation du personnel, de nos partenaires communautaires et surtout, des jeunes qui constituent notre clientèle. Ce document présente un instantané des données qui appuient fortement les décisions prises par le

² Par commodité, l'acronyme « SJN » et les termes « organisme », « nous » et « notre » seront employés dans cette version du document.

Conseil des SJN pour nous mener jusqu'en 2022. Nous avons mis en place un plan opérationnel en ce sens assorti de tâches, des cibles et d'échéances, et des personnes responsables ont été désignées.

Les commentaires des gens qui connaissent le mieux nos jeunes, de même qu'une analyse de nos environnements externe et interne complexes, nous ont aidés à établir un cadre pour nous guider au cours des trois prochaines années. Le Conseil d'administration des SJN tient à remercier tous les participants qui collaboré à notre planification. Ensemble, nous continuerons à Miser sur les forces pour bâtir des avenir pour les jeunes des districts d'Algoma, Muskoka, Sudbury-Manitoulin, North Bay et de Parry Sound.

Plan stratégique 2019-2022 : approuvé par le Conseil d'administration des SJN 20 mars 2019

SOUTIEN DÉCISIONNEL



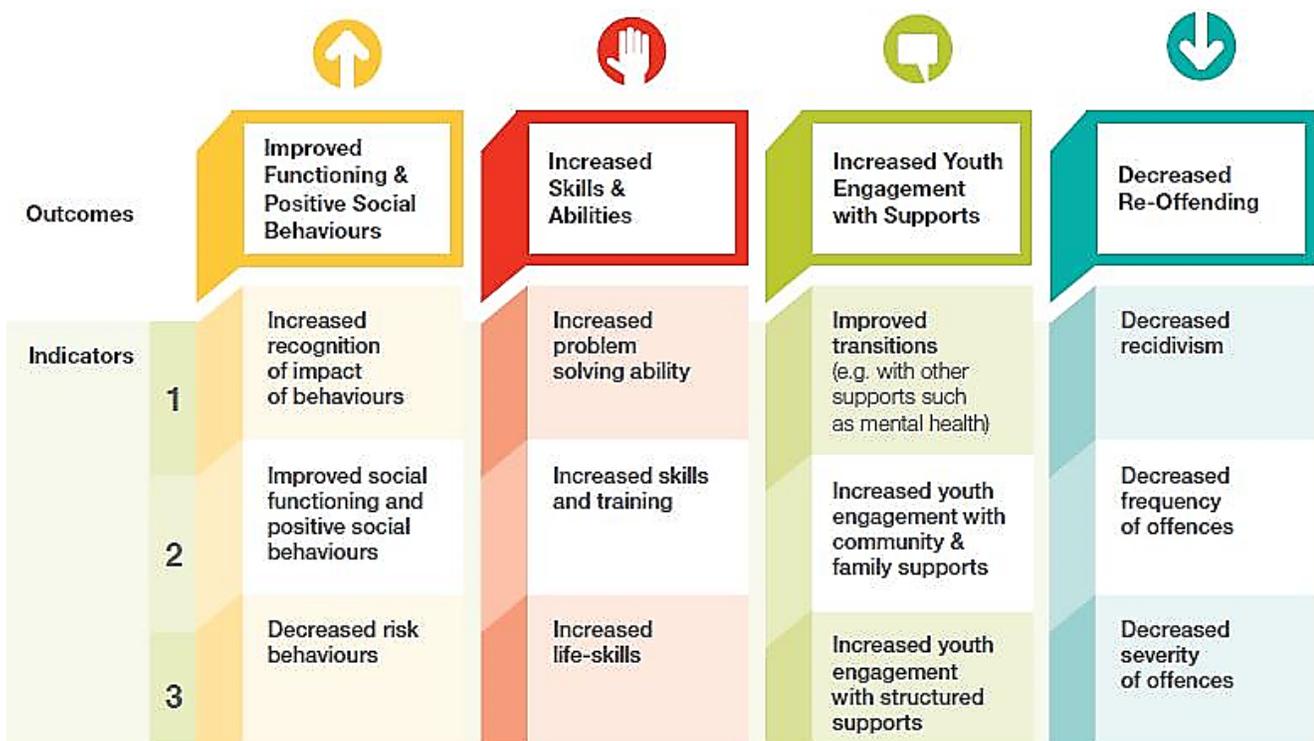
Image créée par les jeunes des SJN

DÉCISIONS STRATÉGIQUES AXÉES SUR LES RÉSULTATS

Ainsi que l'a indiqué l'ex-ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ), « La recherche indique que des programmes communautaires appropriés entraînent une réduction du taux de récidive chez les jeunes. »³

Les décisions stratégiques axées sur les résultats prises par le Conseil des SJN sont conformes à l'énoncé ci-dessus et s'appuient sur une abondante quantité de données, dont les grandes lignes sont présentées dans cette section. Les priorités, les buts et les stratégies de notre plan stratégique sont étroitement alignés sur le Cadre des résultats en matière de justice pour la jeunesse (ci-dessous). L'importance des organismes de justice pour la jeunesse dans ce cadre est claire :

« Mesurer l'impact, inspirer le succès – Les programmes de justice pour la jeunesse visent à améliorer les résultats pour tous les jeunes qui ont affaire au système judiciaire. C'est pourquoi, en 2014, les Services de justice pour la jeunesse ont élargi la portée de leurs activités et se sont fixé de nouveaux objectifs qui cadrent avec leurs efforts continus pour prévenir les récidives. Cette initiative inspirera le succès et facilitera la mesure de notre impact sur les jeunes auxquels s'adressent nos services. »⁴



Les SJN mettent en œuvre un continuum de programmes fondés sur des données probantes et continuent à bâtir de solides partenariats pour soutenir les jeunes à risque. L'organisme a les

³ <http://www.children.gov.on.ca/htdocs/French/topics/youthandthelaw/index.aspx>

⁴ <http://www.children.gov.on.ca/htdocs/French/professionals/youthjustice/outcomes/index.aspx#>

capacités et les compétences nécessaires pour continuer à fournir des services innovateurs et de grande qualité aux collectivités d'Algoma, Muskoka, Sudbury-Manitoulin, North Bay et Parry Sound.

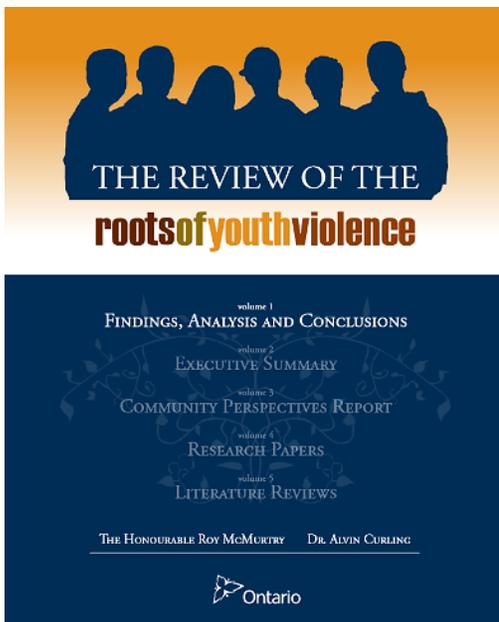
En raison des faibles taux d'occupation de ses unités de garde en milieu fermé, l'organisme dispose maintenant de plus de ressources pour rejoindre les jeunes à risque dans nos collectivités. Les SJN sont bien placés pour inciter les jeunes à risque à faire de meilleurs choix, à étudier ou à trouver un emploi, à développer d'importantes compétences essentielles et à apporter une contribution positive à leurs collectivités. Les SJN continueront à aider les jeunes à effectuer des changements positifs.

En conformité avec les déclarations faites par le Comité de justice pour la jeunesse de l'Ontario en juin 2019, les SJN sont prêts à tirer profit de leur expertise pour « cibler ou accroître les services de justice pour la jeunesse sous-utilisés afin de combler les lacunes dans l'offre de services ».⁵

Les décisions qui sous-tendent le Plan stratégique 2019-2022 des NYS – SJN s'appuient sur des facteurs clés dans l'environnement interne et externe de l'organisme. Ces facteurs sont intégrés à tous les aspects du présent document et seront surveillés tout au long du cycle de vie du plan.

Les causes de la violence

De la recherche et des analyses en profondeur ont été réalisées par des experts ontariens dans le domaine des besoins et du soutien requis par les jeunes à risque. Ces travaux comprennent l'étude des facteurs entourant l'engagement des jeunes dans la violence, avec les enjeux qui y sont liés. Les dirigeants de l'organisme se doivent de surveiller attentivement l'évolution de la situation en Ontario et de chercher des moyens de faire une différence positive dans la vie des jeunes. Aucun ensemble de facteurs ne peut expliquer toutes les situations que vivent tous les jeunes – chacun est un unique. Toutefois, les facteurs de risque de violence et les conditions qui engendrent ces facteurs de risque sont connus et s'appliquent à la jeunesse de la zone de desserte des SJN.



Dans le cadre d'une étude déterminante, « Examen des causes de la violence chez les jeunes », le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESSC) s'est exprimé clairement au sujet des jeunes à risque. L'extrait suivant en présente quelques points saillants.⁶

« Les jeunes risquent davantage de sombrer dans la violence s'ils :

- ressentent un sentiment profond d'aliénation et ont une faible estime de soi;
- n'ont pas d'empathie pour les autres et sont impulsifs;

⁵ <http://www.youthjusticeontario.ca/wp-content/uploads/2019/01/YJO-Board-Minutes-January-29-2019-Draft.pdf>

⁶ <http://www.children.gov.on.ca/htdocs/French/professionals/oyap/roots/understanding.aspx> or <http://www.children.gov.on.ca/htdocs/french/documents/youthandthelaw/rootsofyouthviolence-summary.pdf> REMARQUE : ce rapport apparaît dans une section distincte en ligne.

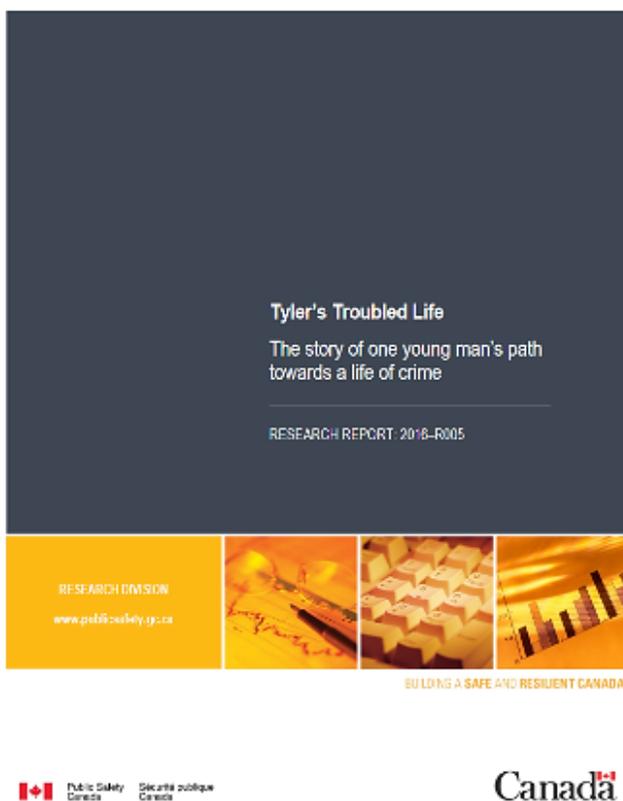
- croient être opprimés, pris au piège, injustement traités, ne pas appartenir ou participer à la société;
- pensent n'avoir aucun autre moyen de se faire entendre;
- sont désespérés.

D'après ce que nous avons entendu et constaté lors de cet examen, la plupart des jeunes qui ont un sentiment d'appartenir et de participer à la société, se sentent valorisés et en sécurité et ont confiance en l'avenir, ne connaîtront pas ces conditions et ne sombreront pas dans la violence.

En effet, beaucoup de jeunes qui répondent aux critères ci-dessus ne commettront pas non plus d'actes de violence, car aucune circonstance ou aucun événement ne déclenchera leur rage ou parce que la société interviendra à temps. Mais lorsqu'un tel élément déclencheur se manifeste avant qu'on puisse intervenir, ce qui est trop souvent le cas, ce sont ces jeunes qui ont beaucoup plus tendance à se comporter de manière très dangereuse. »

Les SJN disposent des capacités et des compétences pour continuer à progresser dans leur rôle parmi les « premiers intervenants » de la société.

Le coût social de la criminalité juvénile



Plusieurs autres outils, études et expériences axés sur l'atteinte de résultats soutiennent nos décisions stratégiques. Parmi ceux-ci figurent plusieurs études démontrant preuve à l'appui les économies de coûts potentielles liées à une intervention précoce et efficace.

L'étude fédérale « La vie difficile de Tyler » présente des résultats basés sur des faits qui démontrent que l'on peut réduire les coûts engagés par les organismes gouvernementaux en lien avec les événements et interventions chez les jeunes à risque.⁷

Tyler : On a rédigé le récit fictif de Tyler pour illustrer les difficultés auxquelles il fait face dès son plus jeune âge, présenter des exemples d'interventions et les économies qui auraient pu être réalisées si l'on avait investi dans la prévention du crime chez ce jeune à risque. L'estimation des coûts de son parcours criminel s'élève à 1,4 million \$, des coûts

qui auraient pu être compensés ou évités par des programmes de prévention comme :

⁷ <https://www.publicsafety.gc.ca/cnt/rsracs/pblctns/2016-r005/2016-r005-en.pdf>

1. Économie de coûts potentielle de 1,2 million \$ par l'entremise du programme SNAP (Stop Now and Plan – Prévention du crime en action), fondé sur une stratégie cognitive et comportementale qui apprend aux enfants à se calmer et à réfléchir avant de réagir, et à chercher des solutions positives avant de réagir à une situation donnée.
2. Économie de coûts potentielle de 1,13 million \$ par l'entremise du programme YIP (Youth Inclusion Program), un programme de quartier qui vise à réduire la criminalité et les comportements antisociaux chez les jeunes en créant un lieu sécuritaire où les jeunes peuvent se rendre pour acquérir de nouvelles compétences, prendre part à des activités sociales et obtenir de l'aide pédagogique.
3. Économie de coûts potentielle de 887 000 \$ par l'entremise du programme Thérapie multisystémique (TMS), un modèle conçu pour minimiser le potentiel de récidive des jeunes. TMS cible les jeunes qui ont déjà eu maille à partir avec le système de justice pour adolescents et sont à risque de se voir emprisonnés.

Tous les détails de l'analyse des économies de coûts de La vie difficile de Tyler figurent dans l'annexe - [La vie difficile de Tyler – Estimation des coûts](#). Les références des sources des coûts sont détaillées et comprises dans l'étude.

SJN PLAN STRATÉGIQUE DES SJN 2019 – 2022 MISER SUR LES FORCES POUR BÂTIR DES AVENIRS

PARTENARIATS ET DÉVELOPPEMENT	DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES
<p>OBJECTIF</p> <p>Innovier, optimiser les partenariats et favoriser l'actualisation de relations potentielles</p>	<p>OBJECTIF</p> <p>Élargir les compétences afin de maximiser le succès de l'organisation dans la prestation de services aux jeunes</p>
<p>STRATÉGIES</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Procéder à une évaluation des besoins pour identifier les besoins les plus pressants des jeunes, notamment en ce qui a trait aux risques liés aux opioïdes. 2. Améliorer la communication avec les partenaires actuels et potentiels. 3. Accroître la sensibilisation de la collectivité par l'entremise de la mise en œuvre d'initiatives des employés, y compris la facilitation d'événements. 4. Explorer l'offre de services partagés. 5. Nouer de nouvelles relations pour la prestation de programmes et services. 	<p>STRATÉGIES</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Offrir une formation efficace au personnel. 2. Développer et maintenir les compétences nécessaires pour répondre aux besoins présents et à venir des jeunes. 3. Soutenir l'excellence dans la gouvernance et le rendement opérationnel à l'aide d'outils et de processus actualisés. 4. Veiller à pourvoir efficacement le Conseil et le personnel des équipes. 5. Offrir de la formation à la gestion du changement pour s'assurer que le personnel est apte à favoriser le succès des jeunes durant la transformation provinciale. 6. Revoir la structure organisationnelle afin de favoriser la durabilité et l'efficacité des activités de l'organisation.
<p>Élaboration de stratégies pour répondre aux besoins des jeunes en lien avec les tendances actuelles et émergentes.</p>	

Nos Orientations stratégiques axées sur les résultats sont à la base du travail de première ligne effectué dans le cadre de tous les programmes et services.

Le personnel des SJN s'emploie à obtenir des résultats par le biais du Plan opérationnel, qui précise les tâches, cibles, échéances et personnes responsables. Cet outil permet au personnel de surveiller les résultats de la mise en œuvre chaque stratégie.

De plus, l'évaluation du risque est effectuée de manière continue.

Le Conseil reçoit les statistiques des programmes, qui sont également soumises au ministère.

Une stratégie (ligne du bas) est directement liée aux Priorités et aux Objectifs.

Une priorité, « Partenariats et développement » sera abordée dans le but d'« Innover, optimiser les partenariats et favoriser l'actualisation de relations potentielles ». Nous atteindrons ce objectif par l'« Élaboration de stratégies pour répondre aux besoins des jeunes liés aux tendances actuelles et émergentes ».

Tout aussi importante, la seconde priorité, le « Développement des compétences », sera abordée dans le but d'« Élargir les compétences afin de maximiser le succès de l'organisation dans la prestation de services aux jeunes ». L'« Élaboration de stratégies pour répondre aux besoins des jeunes liés aux tendances actuelles et émergentes » contribuera également à la réalisation de cet objectif.

Le Programme d'intervention en justice pour la jeunesse auprès des familles, qui en est toujours au stade de projet pilote, constitue un exemple de la façon dont nos priorités, objectifs et stratégies répondent directement aux besoins de la jeunesse et s'appuient sur des initiatives éprouvées. Des programmes essentiels comme celui-ci ne peuvent être mis en œuvre que par le biais de Partenariats et développement et du Développement des compétences – nos principales priorités stratégiques, et des objectifs et autres stratégies que nous mettons de l'avant. Vous trouverez ci-dessous les principaux éléments du Programme d'intervention en justice pour la jeunesse auprès des familles.



Les objectifs du Programme d'intervention en justice pour la jeunesse auprès des familles :

- Fournir du soutien aux familles des jeunes en conflit avec la loi afin de promouvoir la réhabilitation et aborder les situations où les jeunes risquent de récidiver.
- Identifier les forces, les facteurs de résilience et les axes d'amélioration qui pourraient nécessiter plus de soutien, c.-à-d., émotions, information, collectivité.
- Une occasion de comprendre la dynamique familiale afin de renforcer les comportements positifs. Favoriser une communication ouverte et honnête.
- Soutenir les familles dans une période difficile afin de favoriser l'établissement des saines relations de soutien.
- Appréhender et répondre aux questions complexes liées aux jeunes à risque et aux jeunes en conflit avec la loi.

Les services offerts dans le cadre du programme : soutien à l'éducation, soutien à la famille, soutien des jeunes, soutien à l'emploi, toxicomanie, gestion de la colère et compétences essentielles/cognitives.

Ce travail est réalisé par l'entremise de l'évaluation, du soutien individuel, du soutien familial, de la collaboration du jeune et de la famille, de l'aiguillage rapide vers les services de soutien communautaire là où l'offre de services est requise après la période de la participation au programme, et de la collaboration avec d'autres fournisseurs de services, comme exigé pour soutenir la coordination des services et de la gestion de cas.

L'aiguillage peut être le fait de l'agent de probation, de l'école, de la police, de la Couronne et d'intervenants communautaires qui travaillent avec le jeune.

Conformément à tous les aspects du Plan stratégique 2019-2022, nous serons heureux de fournir d'autres services similaires à ceux que dispense le Programme d'intervention en justice pour la jeunesse auprès des familles à tous les jeunes de nos collectivités.

Les décisions stratégiques axées sur l'atteinte de résultats du plan 2019-2022 reflètent le rôle de leader communautaire des SJN en matière d'intervention, « à temps » et après la participation des jeunes à des activités violentes ou criminelles. Nos priorités, objectifs et stratégies sont étroitement alignés sur les besoins des jeunes, qui comprennent maintenant des questions critiques comme les risques de surdoses d'opioïdes et la participation à la traite de personnes.

Nous sommes parfaitement positionnés pour intervenir auprès des jeunes à risque et nous avons la capacité d'élargir cette portion des services et programmes des SJN.

À PROPOS DES JEUNES QUE NOUS DESSERVONS

Le principal objectif des Services à la jeunesse du Nord (SJN) est de fournir des services aux jeunes âgés de 12 à 17 ans en conflit avec la loi nécessitant une détention, une garde ou qui collaborent avec une équipe de soutien communautaire en résidant dans la communauté, dans les districts d'Algoma, Muskoka, Sudbury-Manitoulin, North Bay et Parry Sound.

LES BESOINS DES JEUNES À RISQUE

Les jeunes disent s'adresser aux SJN pour les raisons suivantes :

1. Soutien éducatif, souvent en lien avec les conditions de probation
2. Désir de réussir

Les thèmes prévalents dans les interactions du personnel des SJN avec les jeunes comprennent notamment les besoins suivants :

1. Encadrement
2. Soutien
3. Aide
4. Compétences essentielles
5. Gestion de la colère
6. Sécurité
7. Cohérence

Ces dernières années, l'Ontario a pris davantage conscience des besoins des jeunes et posé des gestes importants. Toutefois, il nous reste du chemin à faire. Par exemple, l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario (l'ordre) a fait entendre haut et fort ses préoccupations au sujet de la réglementation en vertu de la nouvelle Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille (LSEJF).⁸ L'ordre a présenté un mémoire au MESSC durant la période de consultation.⁹ Les leaders gouvernementaux réalisent des progrès en prenant de nouvelles mesures législatives :

« La province a pris des mesures pour améliorer le soutien offert aux jeunes à risque en répondant aux problématiques urgentes et à l'évolution des besoins des enfants, des adolescents et de leurs familles. Quelques-uns des principaux changements apportés par la LSEJF :

1. Relèvement de l'âge maximum de la protection de 16 à 18 ans
2. Offre d'une protection accrue à un plus grand nombre de jeunes vulnérables qui vivent dans des conditions dangereuses afin de les soutenir dans leurs études et de réduire le risque d'itinérance et de traite des personnes

⁸ <https://www.ontario.ca/laws/statute/17c14>

⁹ <https://www.ocswssw.org/2018/05/01/child-youth-and-family-services-act-2017-proclaimed-in-force/>

3. Renforcement de l'accent mis sur l'intervention précoce afin d'éviter que les enfants et les familles n'atteignent une situation de crise à la maison
4. Prestation de services plus appropriés sur le plan culturel pour l'ensemble des enfants et des jeunes pris en charge par le système de bien-être de l'enfance, y compris les enfants et les jeunes noirs et des communautés inuites, métisses et de Premières Nations, afin de veiller à ce qu'ils reçoivent le meilleur soutien possible. »¹⁰

Le district d'Algoma, où le personnel de la Société d'aide à l'enfance d'Algoma a été réduit, illustre bien les brèches qui apparaissent dans le système, comme l'indique Ann Pettenuzzo, intervenante du Programme d'adoption :

« Le programme d'intervention auprès des enfants en famille d'accueil qui ont des besoins particuliers figure parmi les victimes des compressions. Les cinq intervenants responsables du programme, qui visait les enfants atteints de troubles du comportement ou de problèmes liés à l'exposition prénatale à l'alcool ou aux drogues, ont perdu leur emploi cette semaine. »¹¹

Dans la zone de desserte des SJN, les niveaux de revenu des familles sont généralement inférieurs à ceux des autres régions de l'Ontario.¹² L'impact de la pauvreté est un facteur connu dans le développement de comportements antisociaux et criminels.

Même si la tendance à la baisse du taux et de l'indice de gravité de la criminalité chez les jeunes se poursuit,¹³ les parties prenantes et le personnel de la région observent que l'on ne répond pas adéquatement aux besoins réels des jeunes déjà ou potentiellement en conflit avec la loi. Les jeunes manifestent des comportements plus risqués à un plus jeune âge et les éléments criminels parviennent à enrôler les jeunes dans leurs activités illégales. Chaque jeune est un individu unique qui a besoin de soutien pour prendre des décisions positives. Cette approche correspond à l'énoncé du MSEJ :

« Nous ne considérons pas qu'il n'existe qu'une seule voie pour réussir. Chaque personne entreprend son parcours à partir d'un point de départ unique et, de la même façon, chemine vers une destination qui lui est propre. Les caractéristiques d'une personne, les choix de vie et les facteurs environnementaux interagissent pour donner une direction générale à la vie d'une jeune personne. Même si certains parcours sont plus susceptibles que d'autres de mener à des résultats positifs, cela ne signifie pas nécessairement qu'il n'y a qu'une seule voie vers l'âge adulte. Le parcours d'une jeune personne peut toujours être réorienté si elle reçoit de l'aide et des conseils. »¹⁴

Les jeunes de moins de 24 ans représentent 41 % de la population autochtone dans la région du Nord-Est. L'état de santé mentale, la prévention des maladies chroniques et la santé bucco-dentaire

¹⁰ <http://www.children.gov.on.ca/htdocs/French/professionals/childwelfare/modern-legislation.aspx>

¹¹ https://www.huffingtonpost.ca/2019/03/29/ontario-opioid-epidemic-plunges-childrens-aid-societies-into-crisis_a_23702608/

¹² <https://www.northernpolicy.ca/upload/documents/publications/commentaries-new/leary-income-trends-fr.pdf>

¹³ <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-005-x/2012001/article/11749-fra.htm>

¹⁴ http://www.children.gov.on.ca/htdocs/French/topics/youthopportunities/steppingstones/youth_policy_development.aspx

de la population des jeunes Autochtones soulèvent des préoccupations. L'asthme est 1,2 fois plus répandu dans la population métisse que chez les autres Ontariens.¹⁵

Les jeunes que desservent les SJN vivent dans une région où la population vieillissante est aux prises avec des problèmes de santé beaucoup plus importants que dans le reste de l'Ontario. Confrontés à des problèmes qui vont de taux de mortalité infantile plus élevés à une plus grande incidence de conditions chroniques comme l'asthme, l'hypertension et les troubles de l'humeur, les jeunes desservis par les SJN ont besoin de soutien pour conserver des habitudes de vie saines.

Le risque de devenir sans-abri et ses incidences

L'étude « Sans domicile : Enquête nationale sur l'itinérance chez les jeunes » démontre que les jeunes de 13 à 24 ans représentent 20 % de la population des sans-abri au Canada.¹⁶ Au moins 35 000 à 45 000 jeunes se retrouvent sans abri chaque année. Ils peuvent vivre temporairement dans des foyers, rester chez des amis, vivre dans des squats, louer des chambres bon marché dans des pensions de famille ou des hôtels, ou vivre dans la rue. Certains habitent toujours chez leurs parents ou des membres de la famille, mais sont exposés à un risque imminent de se retrouver sans abri.

L'itinérance est une situation désespérée qui accroît notamment les risques de participer à des activités criminelles, au trafic de drogues ou d'êtres humains. Les jeunes sans-abri sont ciblés par des individus qui cherchent à profiter du malheur des autres.

L'étude « Rural Homelessness in Canada: Directions for Planning and Research », publiée par le Journal of Rural and Community Development, a révélé qu'en milieu rural, l'itinérance passe souvent inaperçue et plusieurs publications indiquent que l'itinérance en milieu rural est beaucoup moins visible qu'en milieu urbain. Dans les collectivités rurales, les sans-abri s'en remettent souvent à des réseaux informels comme la famille et les amis pour les héberger temporairement.

Il est bien connu que, dans les petites villes, tout se sait : il est facile de savoir qui sont les jeunes à risque, qui a un problème de consommation, de santé mentale ou est sans emploi. Ces personnes peuvent être perçues par les propriétaires comme des locataires indésirables.¹⁷

Le programme jeunesse « Open Door » de la ville Camrose, en Alberta, a élaboré un outil d'évaluation des besoins locaux conçus spécifiquement pour les jeunes sans-abri (Hallstrom et al., 2013). Cette évaluation a porté principalement sur les jeunes à risque, mais son analyse du réseau de services offerts à Camrose est allée au-delà des besoins des jeunes. Elle comprend des recommandations visant à ajouter des refuges d'urgence pour adultes, des centres de désintoxication et de traitement de la toxicomanie, de même que des logements de transition supplémentaires. (ibid)

¹⁵http://www.nelhin.on.ca/~media/sites/ne/News%20and%20Events/Internal%20Publications/Aboriginal%20Health%20Care%20Reconciliation%20Action%20Plan_FR.pdf?la=en

¹⁶<https://www.homelesshub.ca/about-homelessness/population-specific/youth>

¹⁷<https://journals.brandonu.ca/jrcd/article/view/1230/293>

L'étude « Migratory and Transient Homelessness in Northern Ontario, Canada Pathways to Homelessness in Sudbury and Its Related Impacts », publiée par l'International Journal of Sustainable Development de l'OIAD, présente des données sur les sans-abri cachés à Sudbury :

Un fournisseur de services autochtone a fait remarquer que de jeunes migrants autochtones sans-abri font souvent partie de la population itinérante cachée à Sudbury : Je dirais qu'il y a une grande population de jeunes... Ils arrivent des réserves et ils viennent ici pour aller à l'école, pour trouver un emploi, pour changer de décor — la vie sociale, les amis, les fêtes. C'est une grande population. On ne les voit pas, c'est complexe... mais ils sont tout de même sans-abri.¹⁸

Crise des opioïdes

Du mois de janvier 2016 à mars 2018, 8 000 Canadiens sont décédés des suites d'une overdose et beaucoup d'entre eux étaient des jeunes.

- Les jeunes d'aujourd'hui font face à des défis liés à de nouvelles drogues et dépendances.
- Les taux d'hospitalisation liés aux opioïdes augmentent plus rapidement chez les jeunes.
- Le taux d'incidents liés aux opioïdes ayant conduit à une visite à l'hôpital ont augmenté de 53 % au cours de la dernière décennie; la hausse s'est principalement produite dans les trois dernières années (ICIS, 2017).
- Les taux d'hospitalisation liés aux opioïdes sont jusqu'à sept fois plus élevés chez les jeunes Autochtones et cinq fois plus élevés au sein des ménages à faible revenu.¹⁹

Quelques illustrations de la crise de opioïdes dans la zone de desserte des SJN.

Algoma – Le taux d'hospitalisation et de consultation aux urgences liées aux opioïdes à Sault Ste. Marie a doublé en 2017. Charles Shamess, employé par Services aux familles d'Algoma à titre de coordonnateur de la stratégie antidrogue pour Sault Ste. Marie et la région :

« Nos jeunes de 15 à 24 ans sont plus susceptibles de souffrir d'une maladie mentale ou de troubles liés à la consommation de substances que les autres jeunes du même âge dans la province. » La recommandation principale du Rapport de la Stratégie antidrogue de la région de Sault Ste. Marie, qui paraîtra bientôt, est « d'accroître la capacité de traitement et l'accès aux services communautaires de santé mentale et de toxicomanie pour les enfants et les adolescents (de 14 à 25 ans)... car nous avons un besoin critique de plus de conseillers auprès des jeunes et de centres qui offrent des traitements comme le sevrage de drogues. »²⁰

Selon Ali Juma, directeur général des Services aux familles d'Algoma, « Il faut agir dès maintenant. Trop de nos gens, particulièrement nos jeunes, succombent à des surdoses et à des empoisonnements. (ibid)

¹⁸ https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2612100

¹⁹ <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-631-x/11-631-x2018001-fra.htm#a3>

²⁰ <https://www.sootoday.com/local-news/opioid-crisis-highlights-need-for-withdrawal-management-facility-algoma-family-services-1346988>

Muskoka – Les SJN desservent les jeunes de la région de Muskoka. Les données des organismes de la région de Muskoka ne sont toutes présentées de la même façon, et peuvent être combinées à des données provenant de Barrie. P. ex. : l'Unité sanitaire du district de Simcoe Muskoka. Toutefois, il est important de noter que la crise des opioïdes est aussi une réalité pour les jeunes Muskoka. À Simcoe Muskoka, durant les neuf premiers mois de 2018, on a confirmé 55 décès liés aux opioïdes, plus une cause probable.

North Bay – En 2017, le taux brut des urgences liées aux opioïdes dans la région desservie par l'Unité sanitaire du district de North Bay Parry Sound atteignait l'un de ses niveaux les plus élevés en 12 ans, et il en allait de même pour le taux ontarien. Dét. Const. Brad Reaume, de l'unité des crimes de rue du Service de police de North Bay :

La dépendance à la drogue d'un homme de North Bay était si forte qu'il a prostitué sa fille de 12 ans pour financer sa consommation. Un toxicomane ne se souciait plus de perdre la garde de ses enfants et un autre a braqué une arme à feu sur un pompiste pour 60 \$. Chaque toxicomane a son histoire. L'emprise du fentanyl sur la collectivité de North Bay est forte et elle n'est pas près de se relâcher. Les ambulanciers paramédicaux de North Bay ont constaté une hausse de 500 pour cent des appels liés à des surdoses. Depuis le début de l'année, deux adolescents sont décédés d'une surdose de fentanyl. Un homme a fait 30 surdoses et une femme a été sauvée trois fois par l'administration de naloxone. Ils s'arrêtent une semaine, puis ils recommencent. Le fentanyl tue nos gens. Cette drogue est 100 fois plus forte que la morphine. Une livre de fentanyl à 95 % pur peut tuer 250 000 personnes. ²¹

Sudbury – Manitoulin – Pendant la seule année 2017, 34 décès liés aux opioïdes sont survenus dans la zone de desserte des services de Santé publique de Sudbury et du district (districts de Sudbury et Manitoulin). En février 2019, l'unité antidrogue des Services de police du Grand Sudbury surveillait les décès apparemment liés aux opioïdes depuis 25 mois. « Le sergent-chef Richard Waugh, qui supervise l'unité antidrogue, a indiqué que les policiers soupçonnent qu'environ 60 décès liés aux opioïdes sont survenus durant cette période. Selon lui, cela représenterait en moyenne un décès tous les 13 jours. »²²

Mark Gentili, rédacteur en chef de Sudbury.com et Northern Life : « Mes enfants adolescents me parlent de la popularité des drogues pharmaceutiques autour d'eux, particulièrement des opioïdes comme le Percocet (à leurs dires, la cocaïne serait aussi assez populaire. »²³

La traite de personnes

La traite de personnes constitue un problème sérieux et un risque pour les jeunes de la zone de desserte des SJN. La traite de personnes désigne le fait de recruter, transporter, transférer, recevoir, détenir, cacher ou héberger une personne, ou l'exercice d'un contrôle, une direction ou

²¹ <https://www.nugget.ca/news/local-news/it-feels-like-god-is-reaching-into-my-body-and-taking-my-heart-and-giving-it-a-hug>

²² <https://www.cbc.ca/news/canada/sudbury/purple-heroin-sudbury-overdose-1.5005475>

²³ <https://www.baytoday.ca/local-news/opinion-gentili-the-opioid-crisis-has-grown-so-bad-chances-are-its-already-touched-someone-you-know-1222299>

une influence sur les mouvements d'une personne en vue de l'exploiter ou de faciliter son exploitation.

Parfois appelée « esclavage des temps modernes », la traite des personnes est un crime et une atteinte aux droits de la personne graves, qui impliquent que quelqu'un contrôle et exploite une autre personne. En Ontario, les femmes et les filles autochtones sont parmi l'un des groupes les plus ciblés et surreprésentés parmi les victimes de la traite. »²⁴

Un article intitulé « North Bay a human trafficking 'gateway' », paru dans le North Bay Nugget, a été une révélation pour une grande partie de la population, qui n'était pas consciente de la présence et de l'ampleur de cette pratique criminelle. Les jeunes sont particulièrement vulnérables :

« Les policiers répondent souvent à des appels concernant des crimes contre les biens et ils arrêtent des criminels en possession de biens volés. Toutefois, dans le cas du trafic de personnes, ce sont des gens — souvent de jeunes femmes vulnérables — qui sont enlevées et traitées comme des marchandises. Ce que cette activité criminelle a d'insidieux, c'est que les personnes qui font l'objet de la traite, que ce soit pour le travail ou l'exploitation sexuelle, sont considérées comme des marchandises », rappelle le sergent-détective Andrew Taylor de la PPO. « C'est un phénomène vieux comme le monde qui a pris une nouvelle dimension et c'est extraordinairement lucratif pour les individus qui s'y adonnent. »²⁵

Sudbury est réellement une porte d'entrée, tout comme North Bay et Sault Ste. Marie », affirme Taylor. « Et les membres du crime organisé et les groupes de traite de personnes circulent librement d'une ville à l'autre dans ces corridors de transport. »^(ibid)

Lancée en 2016, la Stratégie ontarienne pour mettre fin à la traite des personnes vise à accroître la sensibilisation et la coordination et à améliorer l'accès aux services pour les survivantes et survivants et à renforcer les initiatives dans le secteur judiciaire.

Cette stratégie reflète les différentes perspectives des survivantes et des survivants, des organismes communautaires de première ligne, des représentants de la sécurité publique et des organismes autochtones.

Le soutien aux survivantes et survivants et la garantie de mesures de protection aux personnes à risque font partie de l'objectif de l'Ontario visant à assurer à tous les habitants de la province la possibilité de vivre en sécurité – à l'abri de toute menace, peur ou souffrance liée à l'exploitation et à la violence.

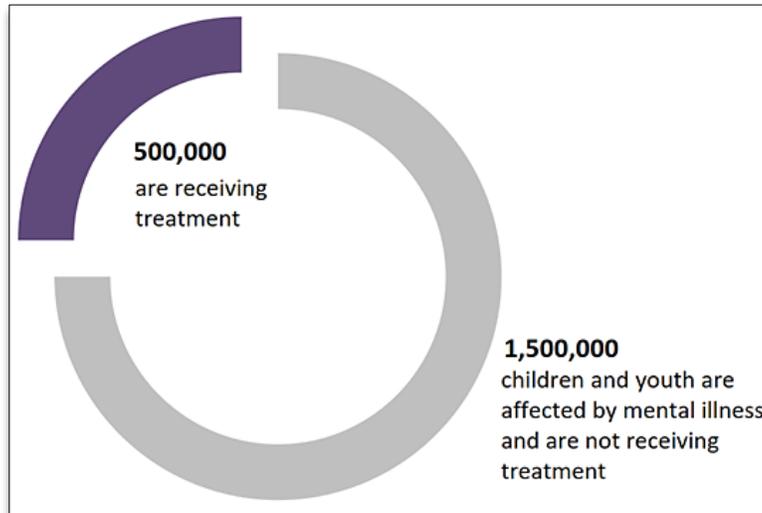
Le rapport « Stratégie ontarienne pour mettre fin à la traite des personnes : rapport d'étape à un an » du MESSC de l'Ontario met en lumière cet accroissement du risque et les mesures récemment mises en place :

²⁴ <https://www.mcass.gov.on.ca/fr/mcass/programs/humanTrafficking/firstYearProgress.aspx>

²⁵ <https://www.nugget.ca/news/local-news/north-bay-a-human-trafficking-gateway>

- Embauche de six travailleurs spécialisés dans la question des jeunes en transition pour aider les jeunes qui pourraient être à risque ou les survivants du trafic de personnes qui ne bénéficient plus des soins des sociétés d'aide à l'enfance provinciales et autochtones.²⁶

Les défis en matière de santé mentale et de suicide



L'Association canadienne pour la santé mentale décrit la réalité des jeunes Canadiens à l'aide du schéma suivant.²⁷

Les données indiquent que²⁸ :

- Environ 10 % à 20 % des jeunes Canadiens sont touchés par une maladie mentale ou un trouble mental.
- 3,2 millions de Canadiens ayant entre 12 et 19 ans risquent de développer une dépression.
- Les problèmes mentaux chez les jeunes se rangent au second rang des

dépenses en soins hospitaliers au Canada, derrière les blessures.

- En Ontario, 24 % des enfants et des jeunes évalués ne reçoivent aucune intervention.²⁹
- Le suicide est l'une des principales causes de décès chez les Canadiens âgés de 15 à 24 ans, au deuxième rang derrière les accidents; 4 000 meurent prématurément par suicide chaque année.

Dans sa publication « Les enfants ne peuvent pas attendre », Santé mentale pour enfants Ontario (SMEO) rapporte que les recours aux services d'urgence et les visites à l'hôpital pour des troubles mentaux ont augmenté respectivement de 54 % et de 60 % au cours des dix dernières années, et que 63 % des jeunes indiquent que la stigmatisation est la principale raison pour laquelle ils hésitent à demander de l'aide. En Ontario, 1 enfant sur 5 sera un jour confronté à un trouble mental quelconque. Extrait :

5 sur 6 de ces enfants ne recevront pas les traitements dont ils ont besoin. Cet extrait de l'article « Les besoins en santé mentale des enfants et des jeunes de l'Ontario ne sont pas satisfaits » souligne la problématique à laquelle font face beaucoup de jeunes :

Les enfants et les adolescents qui bénéficient des services de la protection de la jeunesse peuvent avoir à composer avec des défis particuliers liés aux sévices et aux traumatismes, aux troubles de l'attachement et au stress post-traumatique en raison des expériences qu'ils ont vécues.

²⁶

²⁷ http://www.cmha.ca/fr/public_policy/enfants-et-jeunes-acces-a-la-promotion-de-la-sante-mentale-et-aux-soins-de-sante-mentale/#.VvAFieLhCUk

²⁸ <http://www.cmha.ca/fr/medias/information-rapide-la-sante-mentale-la-maladie-mentale/#.VvAH5eLhCUk>

²⁹ <http://www.kidsmentalhealth.ca/documents/res-cmho-plenary-session-MCYS-nov-20.pdf>

Il faut aussi établir plusieurs différences et nuances dans le cas de jeunes qui sont marginalisées en raison de facteurs identitaires, car ils sont confrontés à des défis particuliers en matière d'équité. SMEO affirme que :

- Les jeunes Noirs sont nettement sous-représentés dans les services de santé mentale et de traitement, mais sur-représentés dans les établissements de détention.
- Les jeunes des Premières Nations ont 5 à 6 fois plus de chances de mourir par suicide que les jeunes non autochtones.
- Les jeunes de la communauté LGBTQ sont 14 fois plus à risque de toxicomanie que leurs pairs hétérosexuels.
- Les jeunes qui vivent dans les quartiers à faible revenu présentent les plus hauts taux de suicide, de visites aux urgences en raison de blessures auto-infligées, d'usage intensif des services de santé mentale et de prévalence de la schizophrénie nécessitant des traitements.

Mais il y a de l'espoir.

La campagne « Les enfants ne peuvent pas attendre » de SMEO est axée sur le besoin de réduire le temps d'attente dans les services de santé mentale pour les enfants et les adolescents. SMEO indique que chaque année, 120 000 familles recourent à des services communautaires en santé mentale pour enfants et pour adolescents, mais que beaucoup de familles n'y ont pas accès, souvent en raison du temps d'attente. En l'absence de soins communautaires adéquats, les enfants et les jeunes sont souvent aiguillés vers les hôpitaux, où on leur donne leur congé sans prodiguer le suivi dont ils ont besoin à la maison et dans la collectivité. Dans le pire des cas, les jeunes n'obtiennent jamais les soins dont ils ont besoin. »³⁰

La toxicomanie est répandue chez les jeunes et le risque de participation à des activités criminelles qui y est associé préoccupe les organismes d'aide à la jeunesse. L'Enquête internationale auprès des jeunes a révélé que les comportements délinquants étaient beaucoup plus présents chez les jeunes qui :

- ont déclaré avoir consommé de l'alcool (35 % comparativement à 9 %);
- ont déclaré avoir consommé des drogues (60 % comparativement à 16 %);
- ont des amis délinquants (27 % comparativement à 11 %);
- n'ont pas fait l'objet d'une supervision parentale adéquate (56 % comparativement à 12 %).³¹

Les taux de blessures auto-infligées, y compris le décès par suicide, connaissent une hausse alarmante au Canada, comme en témoignent les tragédies très médiatisées dans les collectivités du Nord de l'Ontario, particulièrement dans les collectivités autochtones.³² Les jeunes Autochtones sont particulièrement exposés au risque de souffrir de problèmes de santé mentale. 11,0 % des membres des Premières Nations à l'extérieur des réserves et 7,8 % des jeunes Métis se disent

³⁰ <http://www.oacas.org/2018/01/child-and-youth-mental-health-needs-in-ontario-are-not-being-met/>

³¹ <http://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/ststclsnpsh-t-yth/index-fr.aspx>

³² https://www.cihi.ca/sites/default/files/info_child_harm_fr.pdf

atteints de troubles de l'humeur. Les taux d'hospitalisation en soins de courte durée en raison de blessures auto-infligées sont élevés chez les jeunes de 10 à 19 ans :

- 42 pour 100 000 jeunes des Premières Nations à l'extérieur des réserves
- 26 pour 100 000 jeunes des Premières Nations à l'intérieur des réserves
- 20 pour 100 000 jeunes Métis
- 101 pour 100 000 jeunes Inuits au Inuit Nunangat³³

Les jeunes font face à de nouveaux risques. Les jeunes sont plus connectés que jamais par le biais des réseaux sociaux. Toutefois, la cyberintimidation est une réalité.³⁴ La crise des opioïdes et le trafic de personnes sont des risques urgents qui se manifestent dans le Nord de l'Ontario et ailleurs. Aider les jeunes à risque en leur fournissant le meilleur soutien possible, c'est ce que les SJN font de mieux et c'est une force que nous sommes prêts à développer.

Les soins aux enfants et aux adolescents atteints de troubles mentaux³⁵

L'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) indique que le taux d'hospitalisation et de visites aux services d'urgence (SU) en raison de troubles mentaux chez les enfants et les jeunes continue de croître.³⁶

(tableau)

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-631-x/11-631-x2018001-fra.htm#a3>

³⁴ <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-631-x/11-631-x2018001-fra.htm#a2>

³⁵ <https://www.cihi.ca/fr/types-de-soins/services-specialises/sante-mentale-et-toxicomanie/les-jeunes-canadiens-sont-tres>

³⁶ <https://www.cihi.ca/fr/la-sante-mentale-des-enfants-et-des-jeunes-au-canada-infographie>

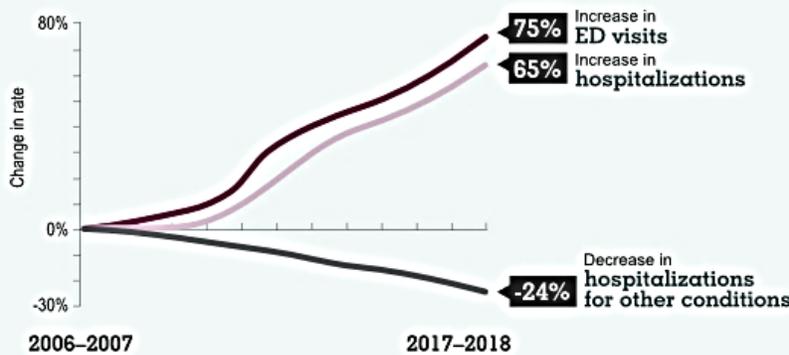
Child and youth mental health in Canada

10% to 20% of Canadian children and youth may develop a mental disorder



Mental disorders among all ages accounted for 13% of the global burden of disease

Has hospital use for mental disorders changed?



Studies show that the prevalence of mental disorders among children and youth is unchanged over time

Notes
Percentage change relative to 2006-2007 baseline. Children and youth: Those age 5 to 24. Based on unique patients.

How many youth received medication for mental disorders?

1 in 11 youth*



were dispensed a mood/anxiety or antipsychotic medication



The most commonly prescribed antipsychotic medication was dispensed to youth almost exclusively at dosages below the recommended range for treating schizophrenia and bipolar disorders.

* 9.3% (87,282) of youth living in British Columbia, Saskatchewan and Manitoba were dispensed at least one medication intended to treat a mood or antipsychotic disorder. This equates to 1 in 11 adolescents in 2017-2018.

Visit cihi.ca for more detailed information about youth and mental health in Canada.

© 2019 Canadian Institute for Health Information



Les SJN espèrent collaborer avec des partenaires communautaires pour aider à transformer l'expérience des jeunes et des familles qui ont besoin d'aide pour gérer des problèmes de santé mentale et qui ont ou pourraient avoir affaire au système judiciaire.

La criminalité juvénile

Les jeunes sont beaucoup plus susceptibles d'être accusés d'un crime déclaré par la police que les personnes de 25 ans et plus. L'analyse menée en 2014 a démontré que les taux de jeunes accusés de crimes étaient deux fois plus élevés que chez les personnes de 25 ans et plus. Après avoir atteint

un sommet en 1991, le taux de crimes déclarés par la police est en baisse depuis plus de deux décennies.³⁷

Les crimes déclarés par la police sont habituellement des infractions mineures. Les infractions criminelles le plus souvent commises par les jeunes en 2017 :

- Vol de 5 000 \$ ou moins.
- (776 accusés pour 100 000 jeunes)
- Voies de fait simples (niveau 1) (536 pour 100 000 jeunes)
- Méfaits (433 pour 100 000 jeunes)

Les délits ci-dessus figurent également parmi les délits les plus fréquemment commis par les adultes en 2017. Le taux de possession de cannabis chez les jeunes était aussi relativement élevé, soit 342 accusés pour 100 000 jeunes. La légalisation du cannabis aura une incidence importante sur le taux de crimes lié à cette drogue.

Depuis 2008, l'IGC chez les jeunes présente une tendance à la baisse. La croissance qu'il a connue en 2017 constitue la première hausse de l'IGC chez les jeunes depuis 2007. Remarque : Malgré cela, l'IGC chez les jeunes était tout de même 38 % inférieur à ce qu'il était 10 ans plus tôt. Cette baisse de la criminalité juvénile au cours des dix dernières années est plus importante que celle du taux de crimes global; l'IGC global (qui comprend les crimes commis par des jeunes) a diminué de 25 % pendant cette période.

Criminalité juvénile en chiffres

- La plupart des jeunes auteurs présumés de crimes ne sont pas inculpés, particulièrement en ce qui a trait aux délits mineurs.
- De 2014 à 2015, l'Indice de gravité de la criminalité chez les jeunes a augmenté de 0,4 %, passant de 61,0 à 61,3.
- 43 % des jeunes auteurs présumés de crimes en 2017 ont été inculpés par la police.
 - le pourcentage des jeunes inculpés était plus élevé en ce qui a trait aux crimes violents.
 - 29 % des jeunes auteurs présumés d'infractions contre les biens ont été inculpés.
 - Pour les vols de 5 000 \$ ou moins et les méfaits, 1 jeune auteur présumé sur 5 a été inculpé (20 % et 19 %, respectivement).
 - Pour les introductions par effraction, qui constituent les infractions contre les biens les plus graves, 49 % des jeunes auteurs présumés ont été inculpés.
- Environ 88 700 jeunes ont été accusés d'une infraction criminelle en 2017, soit 450 de moins qu'en 2016 (diminution de 1 %).
- Augmentation de l'Indice de gravité de la criminalité chez les jeunes³⁸ en 2017; légère diminution du taux de jeunes auteurs présumés de crimes.
- 2017 : L'IGC chez les jeunes a augmenté de 3 % / * première hausse notable de l'IGC chez les jeunes depuis 2007 / Plus de la moitié de la hausse découle de l'augmentation du taux de jeunes auteurs présumés de vols qualifiés (+13 %), ainsi que d'homicides (+ 108 %, passant de 24 à 50 jeunes auteurs présumés pour 100 000 jeunes).

³⁷ Allen, M. and S. Perreault. 2015. "Police-reported crime in Canada's Provincial North and Territories, 2013." Juristat. Statistics Canada Catalogue no. 85-002-X.

³⁸ Mesure le volume et la gravité des crimes impliquant de jeunes auteurs présumés (inculpés ou non)

- L'accroissement du taux de jeunes auteurs présumés d'agressions sexuelles et d'infractions sexuelles contre les enfants a aussi contribué à la hausse en 2017.
- Parmi les jeunes auteurs présumés de crimes, le pourcentage des jeunes inculpés était plus élevé en ce qui a trait aux crimes violents (50 %).
- L'accroissement de l'IGC chez les jeunes en 2017 a été contrebalancé en partie par des baisses des introductions par effraction (-7 %) et des tentatives de meurtre (-53 %).
- L'IGC sans violence chez les jeunes a par contre reculé de 4 %, principalement en raison de la baisse des introductions par effraction (-7 %) et des vols de 5 000 \$ ou moins (4 %).

La hausse de l'IGC chez les jeunes en 2017 découle principalement de l'augmentation du taux de jeunes auteurs présumés de crimes violents, notamment de vols qualifiés (+13 %), ainsi que d'homicides, qui ont plus que doublé de 2016 à 2017 pour passer de 24 à 50 jeunes auteurs présumés pour 100 000 jeunes. L'augmentation de l'IGC chez les jeunes a été en partie contrebalancée par la diminution des introductions par effraction (-7 %) et des tentatives de meurtre (-53 %).

L'IGC chez les jeunes n'a pas augmenté partout. De 2016 à 2017, des hausses ont été observées dans cinq secteurs de compétence : Manitoba (+14 %), Ontario (+11 %), Territoires du Nord-Ouest (+4 %), Terre-Neuve-et-Labrador (+2 %) et Colombie-Britannique (+2 %) (Tableau 11). Des baisses marquées de l'IGC chez les jeunes ont été enregistrées en Nouvelle-Écosse (-15 %) et au Nouveau-Brunswick (-10 %). Des diminutions ont aussi été observées au Nunavut (-9 %), au Yukon (-9 %), en Saskatchewan (-8 %), à l'Île-du-Prince-Édouard (-7 %) et en Alberta (-2 %). Le Québec n'a connu aucune variation notable.

Incidence de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents sur les jeunes desservis par les SJN.

Les principes et objectifs de la LSJPA visent à écarter les jeunes contrevenants du système officiel de justice pénale, particulièrement ceux qui ont commis des crimes moins graves.³⁹

La LSJPA décrit une variété de mesures extrajudiciaires qui peuvent être prises pour éviter de les accuser d'une infraction criminelle.

- avertissements et mises en garde
- renvoi à un programme communautaire
- autres programmes de sanctions extrajudiciaires en vertu de la LSJPA.

De 2002 à 2003, dans la foulée de l'entrée en vigueur de la LSJPA, la proportion des jeunes accusés par la police qui ont été inculpés a considérablement diminué, car plus de jeunes ont fait l'objet de mesures extrajudiciaires, particulièrement pour les crimes moins graves. Depuis, le pourcentage des jeunes qui sont inculpés est demeuré relativement stable.

Le personnel des SJN sait, car les jeunes le disent, pourquoi ils commettent des crimes : faible estime de soi, profond sentiment d'aliénation, impulsivité, sentiment d'oppression et impression de ne pas être écouté, désespoir.

³⁹ <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/acts/Y-1.5/index.html>

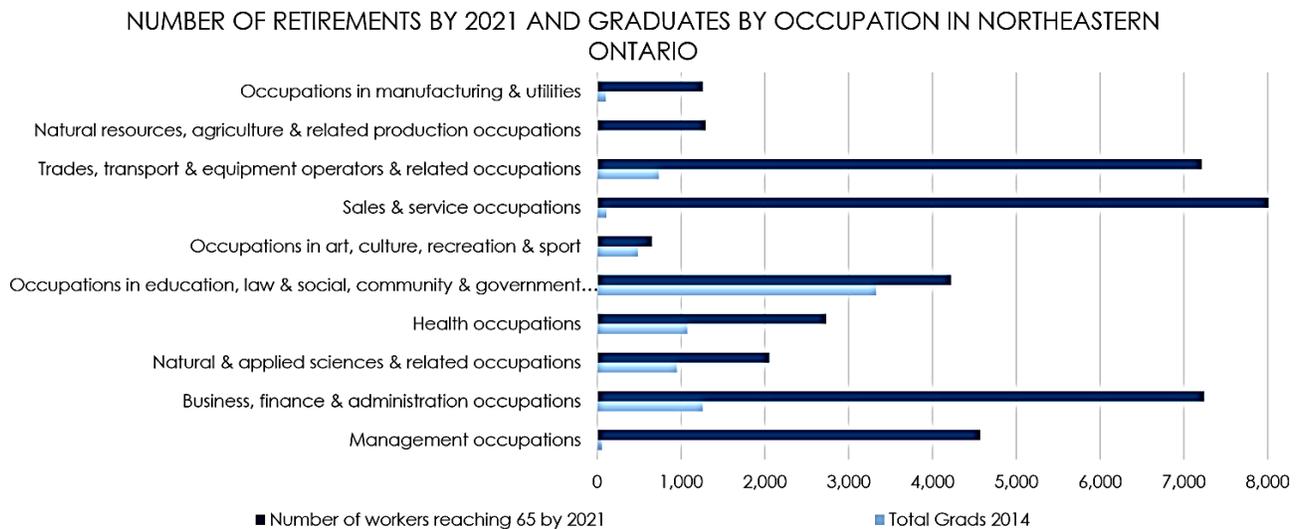
Les jeunes desservis par les SJN : perspectives d'emploi

Préparer les jeunes pour un marché de l'emploi marqué par l'incertitude est un défi, et le défi est d'autant plus grand pour les jeunes à risque et ceux qui sont aux prises avec le système de justice pénale. Les jeunes ont besoin d'importantes capacités d'adaptation et la liste des compétences a changé :

La lecture, l'écriture et les connaissances scientifiques seront toujours essentielles. Toutefois, on a récemment demandé aux dirigeants de quelques-unes des plus grandes entreprises internationales réunis au Forum économique mondial quelles seraient les compétences de travail les plus importantes en 2020. La réponse la plus fréquemment donnée? La capacité de résoudre des problèmes complexes. Parmi les 10 autres compétences les plus fréquemment mentionnées : la pensée critique, la créativité, la collaboration et l'intelligence affective.⁴⁰

Le marché de l'emploi pour lequel nous devons préparer les jeunes est décrit dans le rapport « Évolution démographique du Grand Sudbury, de Sudbury et Manitoulin » de l'Institut des politiques du Nord.⁴¹ L'échantillon suivant tiré des données du rapport décrit les secteurs où des départs à la retraite massifs interviendront.

Socio-Economic Consequences Skills shortage as workers will retire



ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DU GRAND SUDBURY, DE SUDBURY ET MANITOULIN⁴²

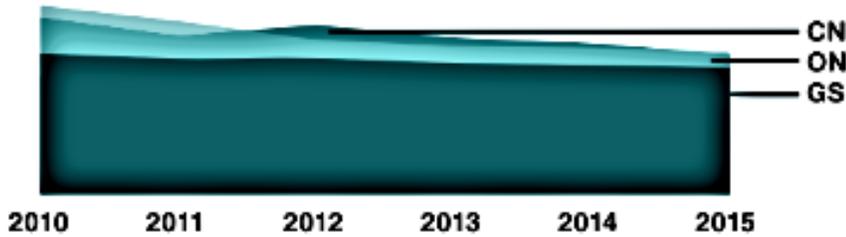
⁴⁰ https://www.huffingtonpost.ca/craig-and-marc-kielburger/future-job-market_b_16687862.html

⁴¹ https://www.northernpolicy.ca/upload/documents/presentations/presentation_draft_17-03-27_markserre.pdf

⁴² https://www.northernpolicy.ca/upload/documents/presentations/presentation_draft_17-03-27_markserre.pdf

Youth Unemployment

Youth unemployment in Greater Sudbury was 15.2% in 2015, an increase from 14.2% in 2014. Youth unemployment in 2015 in Greater Sudbury was higher than the provincial (14.7%) and national (13.2%) rates.



Source: Statistics Canada, Labour Force Survey

Les jeunes ont besoin de plus de possibilités d'emploi. La tendance observée dans le Grand Sudbury est représentative de la situation dans le nord.

Signes vitaux du Grand Sudbury en 2016⁴³

L'intervention précoce est la clé du succès



Des organismes comme les SJN doivent agir rapidement et intervenir en temps opportun avec une programmation qui évolue en fonction des besoins particuliers des jeunes en situation de vulnérabilité. Les SJN œuvrent en collaboration avec les bailleurs de fonds, ses partenaires communautaires et le système judiciaire pour atteindre ses objectifs en mettant de l'avant des services qui produisent les retombées optimales pour les jeunes.

L'examen des tendances en matière d'activités criminelles chez les jeunes montre une augmentation graduelle année après année à compter de l'âge de 12 ans, avec une pointe à l'âge de 17 ans. Toutefois, la recherche démontre que les jeunes auprès desquels on intervient positivement le plus tôt possible après qu'une infraction a été commise ont de meilleures chances d'apporter des changements qui dureront toute leur vie. L'évolution des infractions est directement touchée par les facteurs présents dans la vie des jeunes, y compris les opioïdes, le trafic de personnes et l'itinérance et les brèches dans notre filet social.

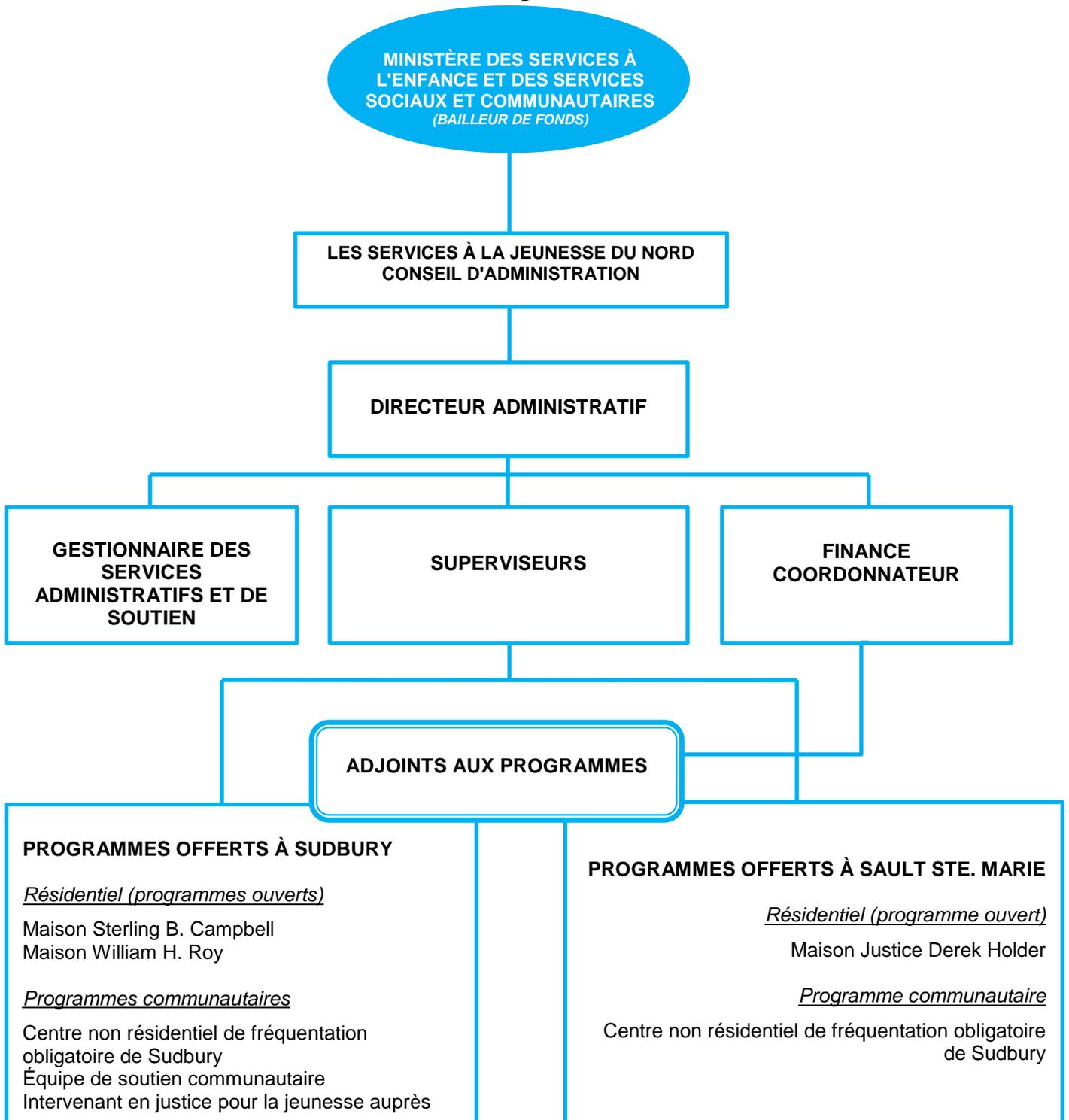
Pour être en mesure d'effectuer des interventions positives avant et après la perpétration d'une infraction, il faut que les organisations de justice pour les jeunes et les organismes partenaires, les services policiers, les procureurs de la Couronne et les tribunaux relèvent ces défis systémiques. Si l'on veut éviter de voir plus de jeunes du Nord de l'Ontario succomber aux risques auxquels ils sont confrontés, cela doit devenir la « nouvelle normalité ».

⁴³ https://communityindicators.net/wp-content/uploads/2019/02/VSR_ForWebEnglish.pdf

À PROPOS DES SJN



Structure organisationnelle



Notre histoire



En 1979, l'organisme a été incorporé sous le nom de Sudbury Juvenile Services à titre de service de détention en milieu semi-fermé avec une désignation d'espace sécurisé attribuée par la Protection de l'enfance. Le service exerçait alors ses activités dans un immeuble de style cottage de la Cecil Facer Training School comptant dix lits. Il était financé par le ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario et régi par la Loi sur les jeunes délinquants fédérale.

En 1981, l'organisme a pris le nom de Sudbury Youth Services. En 1984, la Loi sur les jeunes délinquants est remplacée par la Loi sur les jeunes contrevenants. Le

service a maintenant la responsabilité de fournir des services de détention/garde en milieu ouvert pour le district de Sudbury-Manitoulin.

En 1990, l'organisme a construit une nouvelle installation de 10 lits pour héberger son programme et élargi son mandat en lançant un programme de détention/garde de 10 lits, également hébergé sur le site de Bancroft Drive. Des bureaux administratifs ont également été construits sur ce site.

Le programme de détention/garde hébergé au 3260 Bancroft Drive a été nommé Maison William H. Roy, en l'honneur du président et fondateur du conseil (1979).

Le programme de détention/garde du 3200 Bancroft Drive a été nommé Maison Sterling B. Campbell en l'honneur du député provincial de Sudbury qui a milité avec ferveur pour un programme sécurisé.

En 1997, un programme de garde alternative a été lancé. En 2006, ce programme a emménagé dans un bureau communautaire situé dans le centre-ville de Sudbury. On l'appelle maintenant l'Équipe de soutien communautaire.

2000 – L'organisme s'étend au district d'Algoma lorsqu'on lui demande de s'occuper des activités du Centre d'observation et de détention pour jeunes contrevenants de Sault Ste. Marie, un programme de détention/garde. L'organisme prend alors le nom de Services à la jeunesse du Nord afin de refléter la nouvelle région sous sa responsabilité au-delà de Sudbury.

2001 – Les SJN répondent favorablement à la demande qui leur est faite de prendre en main le programme de garde en milieu ouvert à Azilda et achètent la maison utilisée par le précédent fournisseur de services. Le programme prend le nom de Senga House.

2002 – Ajout de l'Algoma Youth Centre, un programme de détention/garde en milieu sécurisé de huit lits à Sault Ste. Marie.

2005 – Ajout du centre de fréquentation non résidentiel pilote de Sudbury.

2006 – Ajout d'un deuxième centre de fréquentation non résidentiel pilote à Sault Ste Marie.

2006 (décembre) – Changement du mandat de la Senga House à une programmation destinée aux filles et ajout de la détention en milieu ouvert pour servir une plus grande zone, qui comprend les districts de Muskoka-Parry Sound et North Bay.

2006 (décembre) – Changement du mandat de la Maison William H. Roy, qui offre dorénavant des programmes destinés aux garçons.

2008 (avril) – Les centres de fréquentation non résidentiels de Sudbury et Sault Ste Marie n'ont plus le statut de programme pilote et reçoivent maintenant leur financement sur une base annuelle.

28 avril 2008 – Fermeture de Centre jeunesse d'Algoma, un programme de détention/garde en milieu sécurisé.

14 octobre 2008 – Dévoilement de la Maison Justice Derek Holder, située au 631 Second Line West, à Sault Ste Marie.

Septembre 2009 – Fermeture du programme de détention/garde en milieu sécurisé Sterling B. Campbell.

Avril 2010 – Le programme de détention/garde en milieu ouvert destiné aux garçons déménage du 3260 Bancroft Drive au 3200 Bancroft Drive, sur le site de Sudbury, et prend le nom de Maison Sterling B. Campbell.

Juin 2010 – Le programme de détention/garde en milieu ouvert destiné aux filles (qui était situé sur le site Azilda) déménage au 3260 Bancroft Drive (site de Sudbury), et prend le nom de Maison William H. Roy.

2014 – Installations en service :

- Maison Sterling B. Campbell – installation de 8 lits
- Maison William H. Roy – installation de 6 lits
- Maison Justice Derek Holder – installation de 6 lits, maintenant un établissement mixte.

2015 – Les SJN desservent les districts d'Algoma, Muskoka, Sudbury-Manitoulin, North Bay et Parry Sound / Installations en service :

- Maison Sterling B. Campbell – installation de 8 lits (garçons), Sudbury
- Maison William H. Roy – installation de 6 lits (filles), Sudbury
- Maison Justice Derek Holder – installation de 6 lits, maintenant un établissement mixte, Sault Ste Marie.

2016 – Le programme Burst; le « Camp BURST » vise à améliorer la vie des jeunes de Sudbury.

le camp de leadership jeunesse BURST s'adresse aux jeunes qui doivent composer avec plus de facteurs de risque. BURST (Building and Understanding Resilience and Strength Together) est un camp de quatre jours (sans nuitée) qui vise à aider les jeunes à développer leur leadership et leurs mécanismes d'adaptation. Il leur fournit aussi l'occasion de passer du temps en forêt et dans la nature.

Ce programme est basé sur les forces est axé sur le développement de la résilience des jeunes.

Une collaboration entre les SJN, le Service de police du Grand Sudbury et des étudiants en travail social de l'Université Laurentian en placement étudiant, le camp a accueilli 25 campeurs dans le cadre d'un projet pilote en 2016

2016 – Projet pilote du Programme d'intervention en justice pour la jeunesse auprès des familles – Couronné de succès dans sa phase pilote, le Programme d'intervention en justice pour la jeunesse auprès des familles est un programme communautaire qui vise les jeunes de 12 à 17 ans à risque et leur famille. Par « jeunes à risque », nous entendons les jeunes qui sont en conflit avec la loi et/ou ont fait l'objet d'une condamnation et/ou présentent un risque de récidive et/ou résident dans une collectivité aux besoins élevés, où l'exposition aux facteurs de risque est plus importante et/ou ont des besoins en matière de santé mentale et/ou de comportement.

Gouvernance

Le Conseil d'administration des SJN est constitué de jusqu'à 12 bénévoles des collectivités d'Algoma et de Sudbury-Manitoulin. On recherche des personnes issues de différents horizons qui possèdent une expertise dans les domaines financier, juridique, de la santé mentale et de la politique, entre autres, en fonction des besoins en matière de gouvernance. Le directeur administratif relève directement du Conseil par l'entremise du président du Conseil d'administration et il est responsable devant le Conseil de toutes les activités des SJN.

La conformité aux exigences législatives en matière de gouvernance et d'exploitation fait l'objet d'une surveillance continue.

Zone géographique desservie

La vaste zone de desserte des SJN comprend Algoma, Muskoka, Sudbury-Manitoulin, North Bay et Parry Sound.⁴⁴



Financement

Tous les ministères du gouvernement ontarien sont en cours de transformation. Antérieurement financés par le MESSC (ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires), les Services à la jeunesse du Nord (SJN) fournissent des services à leur population de jeunes en vertu de leur entente de services annuelle avec le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MESSC) de la province de l'Ontario. Comme pour les autres organisations qui œuvrent pour le bien public, qui le font par l'entremise de l'engagement de leurs employés, les SJN se conforment à de nombreuses lois et autres directives gouvernementales.

⁴⁴ Pour les besoins de ce document, « North Bay » comprend Nipissing Ouest.

Les organismes peinent à maintenir l'intégrité des améliorations apportées à la rémunération des employés par la Loi 148 depuis son amendement en vertu de la Loi 47. La Loi 47 (Loi de 2018 pour un Ontario ouvert aux affaires) a presque complètement abrogé la législation antérieure.⁴⁵ Youth Justice Ontario travaille à résoudre ce problème.⁴⁶

Les SJN et la Loi de 1986 sur les services en français

La Loi de 1986 sur les services en français (LSF) garantit au public le droit de recevoir des services en français de la part des ministères et organismes du gouvernement de l'Ontario dans 25 régions désignées. Les SJN exercent leurs activités dans une région qui a été désignée en 1990. Un plan est en place pour garantir l'imputabilité en regard de la dispensation de services en français. Depuis 2013, cela signifie que :

- I. Des services de qualité doivent être offerts en permanence par des employés qui possèdent les aptitudes linguistiques requises en français.
L'organisme doit assurer la permanence des services offerts en français au public. Il doit incorporer la prestation de services en français à ses règlements administratifs, politiques et aux processus de contrôle de la qualité.
- II. L'accès aux services doit être garanti et suivre le principe de l'offre active de services en français.
- III. La représentation des francophones au sein du conseil d'administration et des comités de l'organisme doit être enchâssée dans ses règlements administratifs et proportionnelle au pourcentage de francophones dans la population qu'il dessert.
- IV. Il doit y avoir une représentation effective des francophones dans l'équipe de la haute direction.
- V. Le conseil et la haute direction doivent rendre compte de la dispensation de services de qualité en français.
En d'autres mots, pour obtenir la désignation aux termes de la *Loi sur les services en français*, l'organisme doit assurer une représentation adéquate de la communauté francophone au sein de son conseil d'administration et de son équipe de gestion.⁴⁷

La démonstration du respect de ces critères par l'organisme candidat à une désignation se fait au moyen de la satisfaction de trente-quatre (34) exigences de conformité. Ces exigences de conformité sont plus spécifiques et précisent les grands thèmes que sont :

- Les services directs à la clientèle;
- La gouvernance et l'imputabilité;
- La composition du conseil d'administration;
- La présence francophone dans la haute direction;

⁴⁵ <https://www.ontario.ca/laws/statute/S18014>

⁴⁶Extrait du procès-verbal de la réunion de janvier 2019 de YJO : « Coûts associés à la Loi 47 et à l'abrogation de la Loi 148 – aucune nouvelle information. Les organismes essaient de préserver l'intégrité de la Loi 148 sans financement. C'est une question qui doit être portée à l'attention du MSESSC. »

⁴⁷ <https://csfontario.ca/fr/articles/6284>

- L'identité visuelle de l'organisme, notamment dans l'affichage et les communications;
- Les ressources humaines, avec le recrutement et la formation du personnel bilingue; et
- L'appui de la communauté, par le biais de lettres de soutien de leaders communautaires.

Relations avec les partenaires



Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires – Comme d'autres ministères ontariens, le partenaire financier des SJN est en cours de transformation. L'ancien énoncé de mandat du MSEJ est toujours affiché publiquement :

Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse a été créé en 2003 :

- afin que les familles puissent trouver plus facilement des services permettant à leurs enfants d'avoir le meilleur départ possible dans la vie;
- afin de faciliter l'accès des familles aux services dont elles ont besoin à tous les stades du développement de leurs enfants;
- et afin d'aider les jeunes à devenir des adultes productifs.

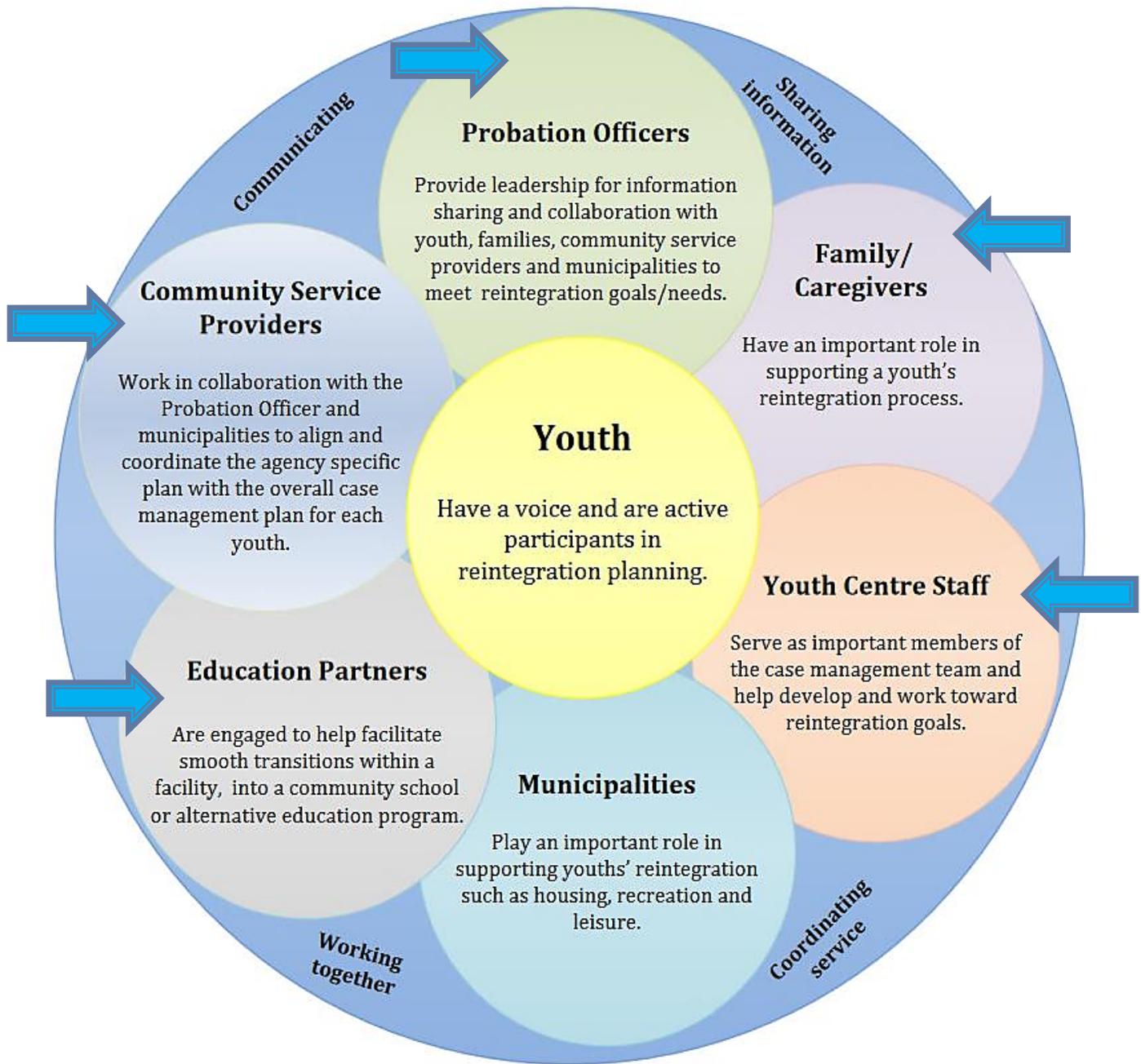
Objectifs du ministère

Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse a une vision d'un Ontario où tous les enfants et les jeunes ont les meilleures chances de réussir et de réaliser leur plein potentiel.

Mandat du ministère

Le ministère collabore avec le gouvernement et des partenaires communautaires pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes et dispenser des services qui contribueront à offrir aux enfants le meilleur départ possible dans la vie, prépareront les jeunes à devenir des adultes productifs et permettront aux familles un accès facile aux services dont elles ont besoin à tous les paliers du développement de l'enfant.

Le succès des services fournis aux jeunes à risque vient en grande partie du fait que nous menons nos activités selon le modèle de la réinsertion, des relations et du partenariat. Le graphique suivant présente les cinq intervenants avec lesquels les SJN sont en étroite relation (flèches [bleues](#)).



Occasion de développement – Les SJN ont les capacités nécessaires pour accroître l'accès des jeunes aux programmes. Le succès de nos services vient en grande partie du fait que nous menons nos activités selon le modèle de la réinsertion et que nous travaillons en partenariat avec divers intervenants, de même que les familles et soignants.⁴⁸ Une gestion de cas visant la planification d'une réintégration réussie peut faire appel à tout un éventail de partenaires qui collaborent pour répondre aux besoins particuliers du jeune. Le graphique ci-dessus, tiré du document « FAVORISER DES TRANSITIONS EFFICACES POUR LES JEUNES » publié par le ministère, illustre les cinq points d'interaction des SJN.

⁴⁸

Les SJN travaillent en partenariat avec les catégories d'organismes suivantes pour ses services à Algoma, Muskoka, Sudbury-Manitoulin, North Bay et Parry Sound.

Secteurs / organismes partenaires	<u>Exemples de mandats sectoriels / Info</u>
Éducation : Rainbow District School Board Algoma District School Board Collège Cambrian Collège Boréal Sault College (programme de placement étudiant aux SJN) Conseil scolaire public du Grand-Nord de l'Ontario.	Le Rainbow District School Board offre des programmes de qualité qui favorisent le développement du caractère des étudiants de Sudbury, Espanola, Manitoulin et Shining Tree. La commission scolaire offre aussi des programmes d'éducation au Barrydowne College (une école de réengagement associée au Cambrian College), N'Swakamok Native Friendship Centre, Shkagamik-Kwe Health Centre, Centre de traitement pour enfants, Programme de santé mentale des enfants et des adolescents, Frank Flowers School et Cecil Facer Secondary School.
Santé mentale	Les partenaires des SJN en santé mentale sont rattachés à des hôpitaux. Ex. : Horizon Santé-Nord et autres établissements hospitaliers. Pour en apprendre davantage : https://www.sudbury.com/local-news/more-childrens-mental-health-beds-at-hsn-246917
Probation	Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires de l'Ontario - Probation - Nord de l'Ontario / Site : North Bay
Police	SSM – L'objectif de la Commission des services policiers de Sault Ste. Marie est de diriger le Service de police de Sault Ste. Marie conformément à la Loi sur les services policiers et de respecter la réglementation. Elle reconnaît que, dans notre ville comme partout dans la province, les services policiers se consacrent principalement à : <ol style="list-style-type: none"> 1. La lutte contre la criminalité 2. L'exécution de la loi 3. L'aide aux victimes d'actes criminels 4. Le maintien de l'ordre public 5. L'intervention dans les situations d'urgence
Société d'aide à l'enfance	Société d'aide à l'enfance de SSM – La Société d'aide à l'enfance d'Algoma s'attache à protéger les enfants et à promouvoir leur bien-être grâce à l'excellence des services dispensés en collaboration avec les enfants, leurs familles et les collectivités.
Youth Justice Ontario	À propos de YJO – Renforcer les organismes membres. Établir des partenariats. Bâtir des collectivités plus sûres. Youth Justice Ontario est une association qui représente plus de 40 organismes de toutes les régions de la province qui fournissent des services aux jeunes ayant des démêlés avec le système de justice pour la jeunesse. Les organismes associés offrent une vaste gamme de services polyvalents, qui vont de la prévention et de l'intervention précoce à la garde en milieu ouvert et au suivi communautaire.

PROGRAMMES et SERVICES

Comme en témoigne le rapport du MSEJ « Examen des causes de la violence chez les jeunes » : « ...même les communautés les plus défavorisées de notre province jouissent de dirigeants compétents, de réseaux positifs et de nombreuses personnes dévouées qui œuvrent chaque jour pour les renforcer et en assurer la sécurité.. »⁴⁹

Les SJN sont reconnus comme l'un de ces leaders dans le Nord-Est. Les services quotidiens offerts aux jeunes dont les SJN sont responsables sont prodigués en conformité et dans le respect des droits énoncés dans la Charte canadienne des droits et libertés⁵⁰, de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille⁵¹ et de la Loi sur les services en français⁵², notamment.⁵³

Les Services à la jeunesse du Nord gèrent sept programmes dans le Nord de l'Ontario; trois programmes résidentiels et quatre programmes communautaires.

PROGRAMMES RÉSIDENTIELS

Les SJN s'efforcent de fournir des programmes et des services dans un environnement axé sur le client qui favorise la réussite. Les efforts pour atteindre cet objectif sont appuyés par la philosophie (P) et les fondements de service (S) suivants :

- (P) le milieu et l'approche doivent être non discriminatoires et tenir compte de la diversité ethnoculturelle, raciale, linguistique et ancestrale;
- (P) l'atteinte des objectifs est facilitée par la création de programmes qui soutiennent la réhabilitation et qui sont adaptés aux besoins individuels des jeunes, sans faire de compromis en ce qui concerne le droit de la société d'être protégée des comportements criminels;
- (S) l'accent doit clairement être mis sur les besoins particuliers des jeunes;
- (S) les installations et les programmes ou les services utilisés par les jeunes doivent refléter des attentes réalistes en matière de comportement positif, tout en assurant la sécurité et la sûreté.

Les services résidentiels s'adressent aux enfants qui ont fait l'objet d'une accusation en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et attendent leur sentence ou qui ont été condamnés à une garde en milieu ouvert. Les services sont actuellement fournis dans le cadre des programmes résidentiels suivants :

Détention en milieu ouvert

La détention en milieu ouvert est un programme dans lequel des restrictions, qui sont moins importantes que celles de la détention temporaire en milieu fermé, sont imposées à la liberté d'un

⁴⁹ <http://www.children.gov.on.ca/htdocs/French/professionals/oyap/roots/index.aspx>

⁵⁰ <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-15.html>

⁵¹ <https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/90c11>

⁵² <https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/90f32>

⁵³ <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/acts/Y-1.5/index.html>

jeune en ce qui concerne les obstacles physiques, la supervision du personnel et l'accès aux ressources communautaires. Le programme offre un milieu structuré conçu pour stabiliser le comportement des jeunes en crise. Il permet d'évaluer le comportement des jeunes en portant attention à leurs fonctions physiques, intellectuelles, sociales et émotives. Le programme permet également de s'assurer que les droits des jeunes sont respectés. Des zones sont désignées pour les activités comme la préparation et la consommation des repas, le lavage, les études, le divertissement, la détente, les activités de groupe ou les visites. (Certaines zones sont multifonctionnelles.)

Garde en milieu ouvert

La garde en milieu ouvert est une forme de garde moins restrictive en ce qui concerne les obstacles physiques, la supervision du personnel et l'accès aux ressources communautaires. Le programme aide les jeunes à accepter la responsabilité et les conséquences d'une infraction criminelle. Il permet de s'assurer que les droits des jeunes sont protégés. La participation à des programmes de traitement particuliers est encouragée et favorisée. Des zones sont désignées pour les activités comme la préparation et la consommation des repas, le lavage, les études, le divertissement, la détente, les activités de groupe ou les visites. (Certaines zones sont multifonctionnelles.)



Maison Sterling B. Campbell – Centre de détention/de garde en milieu ouvert de huit chambres pour les garçons de 12 à 17 ans des districts de Sudbury et Manitoulin / situé à Sudbury



Maison William H. Roy – Centre de détention/de garde en milieu ouvert de six chambres pour les filles de 12 à 17 ans des districts de Sudbury et Manitoulin, Muskoka-Parry Sound et North Bay. Maison William H. Roy House / située à Sudbury

Les services s'adressent aux enfants qui ont fait l'objet d'une accusation en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et attendent leur sentence ou qui ont été condamnés à une garde en milieu ouvert.



Maison Justice Derek Holder – Centre de

détention/de garde en milieu ouvert de huit chambres pour garçons et filles de 12 à 17 ans du district d'Algoma. Ce programme est situé à Sault Ste. Marie.

PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES

Les SJN s'efforcent de fournir des programmes et des services dans un environnement axé sur le client qui favorise la réussite.

Les efforts pour atteindre cet objectif sont appuyés par la philosophie (P) et les fondements de service (S) suivants :

- (P) le milieu et l'approche doivent être non discriminatoires et tenir compte de la diversité ethnoculturelle, raciale, linguistique et ancestrale;
- (P) l'atteinte des objectifs est facilitée par la création de programmes qui soutiennent la réhabilitation et qui sont adaptés aux besoins individuels des jeunes, sans faire de compromis en ce qui concerne le droit de la société d'être protégée des comportements criminels;
- (S) l'accent doit clairement être mis sur les besoins particuliers des jeunes;
- (S) les installations et les programmes ou les services utilisés par les jeunes doivent refléter des attentes réalistes en matière de comportement positif, tout en assurant la sécurité et la sûreté.

Les services sont actuellement fournis dans le cadre des quatre programmes suivants :

L'objectif des programmes du centre non résidentiel de fréquentation obligatoire est de fournir au système de justice pour la jeunesse une solution de rechange efficace, efficiente et rentable à la garde, conformément à une peine du programme non résidentiel, comme prévu par la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*. [LSJPA, p. 42(2) (m)]

Les centres de fréquentation obligatoire sont des sites supervisés qui accueillent en semaine les jeunes de 12 à 17 ans qui ont commis une infraction, qui ont été reconnus coupables et qui pourraient bénéficier de la participation à un programme intensif, très structuré et étroitement supervisé pour que l'on réponde à leurs besoins particuliers.

Centre non résidentiel de fréquentation obligatoire de Sudbury

Situé au centre-ville, le Centre non résidentiel de fréquentation obligatoire de Sudbury est conçu pour permettre aux jeunes de participer à des programmes structurés et étroitement supervisés qui tiennent compte des facteurs de risque/besoins particuliers des jeunes. Les programmes peuvent également comprendre un contact avec la famille et des ressources communautaires pour mobiliser, planifier et soutenir la jeune personne au sein de la collectivité. Les jeunes peuvent être aiguillés vers le centre :

- À titre de condition de probation; ou
- Par un agent de probation qui estime que le jeune correspond au profil des clients du centre de fréquentation obligatoire et le dirige vers des services de counselling

Le centre non résidentiel de fréquentation obligatoire est un endroit où le jeune peut se sentir en sécurité et encouragé à réussir dans l'atmosphère la moins intrusive qui soit.

Le contenu et la portée des services couvrent un éventail de programmes comme des séances de groupe de perfectionnement des compétences cognitives, gestion de la colère, pratiques réparatrices, compétences essentielles, toxicomanie ou techniques de recherche d'emploi. La programmation offerte au centre de fréquentation obligatoire comprend notamment :

- Compétences cognitives
- Compétences en résolution de problème
- Gestion de la colère
- Compétences essentielles
- Toxicomanie
- Pensée anticriminogène
- Alphabétisation/tutorat
- Emploi et techniques de recherche d'emploi
- Programmation pour filles
- Programmation pour garçons
- Programme de croissance et de développement personnel
- Sensibilisation aux victimes
- Loisirs
- Bénévolat

- Erreurs de réflexion liées à la probation, la surveillance communautaire ou aux conditions de mise en liberté sous caution
- Maîtrise de la colère et résolution de problèmes interpersonnels
- Développement d'une bonne estime de soi
- Comment la violence touche chacun de nous
- Règlement de conflit

De plus, de manière individuelle (soit à la demande du jeune ou d'une autre personne ou, au besoin, suivant une évaluation des risques et des besoins), un programme précis sera offert.

Centre non résidentiel de fréquentation obligatoire de SSM

Situé au centre-ville, le Centre non résidentiel de fréquentation obligatoire de Sault Ste. Marie est conçu pour permettre aux jeunes de participer à des programmes structurés et étroitement supervisés qui tiennent compte des facteurs de risque/besoins particuliers des jeunes. Les programmes peuvent également comprendre un contact avec la famille et des ressources communautaires pour mobiliser, planifier et soutenir la jeune personne au sein de la collectivité.

Les jeunes peuvent être aiguillés vers le centre :

- À titre de condition de probation; ou
- Par un agent de probation qui estime que le jeune correspond au profil des clients du centre de fréquentation obligatoire et le dirige vers des services de counselling

Le centre de non résidentiel de fréquentation obligatoire est un endroit où le jeune peut se sentir en sécurité et encouragé à réussir dans l'atmosphère la moins intrusive qui soit. Le contenu et la portée des services couvrent un éventail de programmes, comme des séances de groupe de perfectionnement des compétences cognitives, gestion de la colère, pratiques réparatrices, compétences essentielles, toxicomanie ou techniques de recherche d'emploi.

La programmation offerte au centre de fréquentation obligatoire comprend notamment :

- Compétences cognitives
- Compétences en résolution de problème
- Gestion de la colère
- Compétences essentielles
- Toxicomanie
- Pensée anticriminogène
- Alphabétisation/tutorat
- Emploi et techniques de recherche d'emploi
- Programmation pour filles
- Programmation pour garçons
- Programme de croissance et de développement personnel
- Sensibilisation aux victimes
- Loisirs
- Bénévolat
- Erreurs de réflexion liées à la probation, la surveillance communautaire ou aux conditions de mise en liberté sous caution

- Maîtrise de la colère et résolution de problèmes interpersonnels
- Développement d'une bonne estime de soi
- Comment la violence touche chacun de nous
- Règlement de conflit

De plus, de manière individuelle (soit à la demande du jeune ou d'une autre personne ou, au besoin, suivant une évaluation des risques et des besoins), un programme précis sera offert.

Équipe de soutien communautaire

L'équipe de soutien communautaire offre un soutien à la réintégration sécuritaire dans la communauté par le biais d'une supervision accrue. Le programme appuie la fréquentation de l'école et un comportement approprié, en plus de favoriser une sensibilisation accrue aux ressources et aux services communautaires offerts aux jeunes et à leur famille. Une fois qu'il a été déterminé qu'un jeune participera à l'ESC, un plan d'intervention/plan d'action doit être créé. Suivant les consignes du gestionnaire de cas des services de probation, les objectifs du programme de l'équipe de soutien communautaire sont les suivants :

- Fournir des services communautaires intensifs aux jeunes (âgés de 12 à 17 ans) en conflit avec la loi acceptés au sein du programme
- Réduire les risques de répétition des comportements délictueux par le biais d'une supervision intensive
- Compléter les services de probation, les services scolaires et autres services, et appuyer les ordonnances du tribunal
- Prévenir (ou réduire) le séjour du jeune dans un établissement résidentiel de justice pour adolescents

Les services de probation acheminent les jeunes vers des programmes permettant de traiter la cause du comportement délictueux, par l'entremise de plans et services personnalisés. Ils visent la réadaptation des jeunes, en favorisant et en développant des compétences essentielles appropriées à leur âge et la capacité de faire de bons choix de vie.

Les programmes sont choisis en ciblant les risques que courent les jeunes, leurs besoins et leur volonté d'y participer activement. Les programmes sont axés sur les risques et besoins des jeunes et leur volonté à participer activement au programme. On a recours aux services offerts au sein de la communauté en fonction des besoins médicaux ou de santé, de santé mentale et d'emploi des jeunes.

Les programmes et services de l'équipe de services communautaires sont gérés au bureau situé au 3200, promenade Bancroft, Sudbury, mais ils sont la plupart du temps fournis directement dans la communauté, y compris chez l'adolescent, à son école ou ailleurs.

Voici certains services offerts directement :

- Règlement de conflit

- Résolution de problème
- Acquisition de compétences pro-sociales
- Intervention en cas de crise
- Facilitation d'activités de loisir
- Garantir l'assistance aux activités et (ou) séances de counselling
- Interventions liées aux comportements
- Soutien aux parents
- Tout autre service, comme convenu par la famille, le jeune et les autres parties concernées

Intervenant en justice pour la jeunesse auprès des familles

Le Programme d'intervention en justice pour la jeunesse auprès des familles est un programme communautaire à l'intention des jeunes personnes de 12 à 17 ans à risque et de leur famille. Par « jeunes à risque », nous entendons les jeunes qui sont en conflit avec la loi et/ou ont fait l'objet d'une condamnation et/ou présentent un risque de récidive et/ou résident dans une collectivité aux besoins élevés, ce qui accroît l'exposition aux facteurs de risque et/ou ont des besoins en matière de santé mentale et/ou de comportement.

Les entités suivantes peuvent aiguiller les jeunes à risque :

- Agent de probation
- École
- Police
- Couronne
- Intervenants communautaires qui œuvrent auprès de la jeunesse

Objectifs de nos services :

- Fournir du soutien aux familles des jeunes en conflit avec la loi afin de promouvoir leur réhabilitation et de les tenir à l'écart des situations où ils risquent de récidiver.
- Une occasion de comprendre la dynamique familiale afin de renforcer les comportements positifs.
- Favoriser une communication ouverte et honnête.
- Soutenir les familles dans une période difficile afin de favoriser l'établissement de saines relations de soutien.
- Apporter des solutions aux problèmes complexes auxquels font face les jeunes à risque et les jeunes en conflit avec la loi.

Services de soutien offerts :

- Soutien à l'éducation
- Soutien à la famille
- Soutien aux jeunes
- Soutien à l'emploi
- Toxicomanie
- Gestion de la colère

- Compétences essentielles/cognitives

Ces services visent à favoriser la réalisation des quatre objectifs mis de l'avant par la Division des services de justice pour la jeunesse :

- Amélioration du fonctionnement et des comportements sociaux positifs
- Développement des compétences et aptitudes
- Accroissement de l'engagement des jeunes auprès des ressources de soutien
- Diminution des récidives

Comment les SJN répondent-ils aux besoins particuliers des jeunes?

- Mesures de contrôle et de prévention des comportements antisociaux
- Aide à la gestion adéquate des agressions
- Aide à l'apprentissage de comportements socialement acceptables
- Augmentation du contrôle de soi, de la gestion de soi et des aptitudes de résolution de problèmes
- Diminution de la dépendance chimique
- Enjeux de santé mentale.

ÉTAT DES LIEUX

Les services de justice pour la jeunesse interagissent constamment avec tous les autres systèmes partenaires. Ceux qui travaillent à la mise en place de changements positifs chez les jeunes doivent composer avec des réalités, problématiques et possibilités diverses. Voici quelques-uns des points saillants de notre environnement en cours de transformation.

Fédéral

Les services de justice pour la jeunesse de toutes les régions du Canada, qui offraient principalement des programmes résidentiels par le passé, doivent relever des défis d'adaptation au changement.

On continue à observer une diminution des dispositions de garde en milieu ouvert et des ordonnances de probation dans les divers territoires de compétence canadiens. Ce phénomène déstabilise les organismes de justice pour la jeunesse.

Comme c'est le cas partout en Ontario depuis 2014, les SJN font face à de très faibles taux d'occupation. Il apparaît clairement que c'est une occasion de gérer le changement de façon à servir encore mieux notre clientèle en réaffectant nos installations et nos ressources.



Même si la [Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents](#) a été adoptée en 2003, les jeunes, les familles, les SJN et ses intervenants savent que plusieurs des enjeux qui ont entraîné la modification de la loi au fil des ans sont encore présents. Extrait du préambule de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents :

« Attendu qu'il convient que les collectivités, les familles, les parents et les autres personnes qui s'intéressent au développement des adolescents s'efforcent, par la prise de mesures multidisciplinaires, de prévenir la délinquance juvénile en s'attaquant à ses causes, de répondre à leurs besoins et d'offrir soutien et conseil à ceux d'entre eux qui risquent de commettre des actes délictueux. »⁵⁴

Il s'agit d'un énoncé important, car il suggère quatre messages clés en lien avec la lutte contre le crime :

- (1) une orientation sur les causes principales du crime
- (2) des efforts collaboratifs

⁵⁴ <http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/Y-1.5/index.html>

(3) la reconnaissance que de nombreux jeunes contrevenants ont été des victimes à un moment de leur vie

(4) la société a le droit de se protéger; toutefois, elle pourrait être mieux servie à long terme en guidant et en soutenant les jeunes qui ont les plus grands besoins.

Cela témoigne de la nécessité pour le MESSC de soutenir d'autres types d'approches en matière de programmes chez les organismes comme les SJN, en plus des services et programmes actuels. L'examen de l'environnement et les commentaires recueillis appuient fortement les éléments du plan stratégique des SJN, qui vont dans cette direction.

De nouvelles tendances, comme la participation de jeunes à des activités criminelles par le biais de sextos, soulèvent des préoccupations partout au Canada. Le gouvernement fédéral soutient les organismes qui aident à prévenir l'exploitation des jeunes par leurs pairs. Par exemple :

Un financement de plus de 77 000 \$ fourni par le Fonds du système de justice pour les jeunes du gouvernement du Canada contribue à étendre l'accès à la trousse d'intervention « SEXTO » au Québec, conçue pour prévenir l'exploitation des jeunes par leurs pairs. Ces fonds soutiennent aussi la formation des intervenants sur le mode d'emploi de la trousse pour faire en sorte que les mesures appropriées sont prises après un incident.⁵⁵

Le soutien apporté à l'initiative québécoise témoigne de l'ouverture du gouvernement fédéral à de nouvelles stratégies visant à prévenir la criminalité chez les jeunes et à les protéger.

Provincial

La Stratégie de solutions de rechange à la garde et d'intervention communautaire (Alternatives to Custody and Community Interventions Strategy) est au cœur de la transition en cours en Ontario.⁵⁶ L'objectif de la Stratégie de solutions de rechange à la garde et d'intervention communautaire est :

- d'orienter le développement de programmes et de services communautaires axés sur les jeunes et construits à partir des ressources disponibles dans les collectivités.

La SSRGIC vise à aborder les jeunes d'une manière holistique et intégrée en fonction d'un modèle de partenariat de prestation de services qui reconnaît la complexité des crimes commis par les jeunes.

Une vaste gamme de programmes et de services est développée dans le cadre de la SSRGIC. Les services de justice pour la jeunesse s'éloignent du cadre des programmes résidentiels au profit d'une vaste gamme de services offerts dans la collectivité. Pendant la période 2005-2016, un montant de 18,5 millions \$ a été accordé à la SSRGIC pour financer 176 nouveaux programmes ou bonifications de programmes.

Les jeunes impliqués dans des délits mineurs et plus graves peuvent maintenant accéder à un nouveau continuum de services plus adaptés à leurs besoins. Cela comprend le développement de

⁵⁵ <https://www.newswire.ca/news-releases/government-of-canada-supports-initiatives-to-fight-youth-exploitation-864077241.html>

⁵⁶ http://www.children.gov.on.ca/htdocs/English/topics/youthandthelaw/roots/volume4/comparative_analysis.aspx

projets pilotes de prévention et de diversion qui offrent une médiation par les pairs et d'autres services pour aider les jeunes dans les écoles. Les projets pilotes s'appuient sur un « modèle de courtage » des services communautaires pour offrir du soutien à ces jeunes et à leur famille, dans la collectivité, tout en les aidant à gérer les facteurs qui ont contribué au comportement délictueux.⁵⁷

La province investit dans des initiatives d'intervention qui visent à diminuer la criminalité et à briser le cycle de la délinquance. De plus, l'Ontario met l'accent sur les programmes de prévention de la criminalité afin d'offrir de véritables solutions de rechange pour les collectivités et les jeunes qui présentent des risques élevés de participer à des activités liées aux gangs, aux armes à feu et à la victimisation. Un exemple des initiatives provinciales :

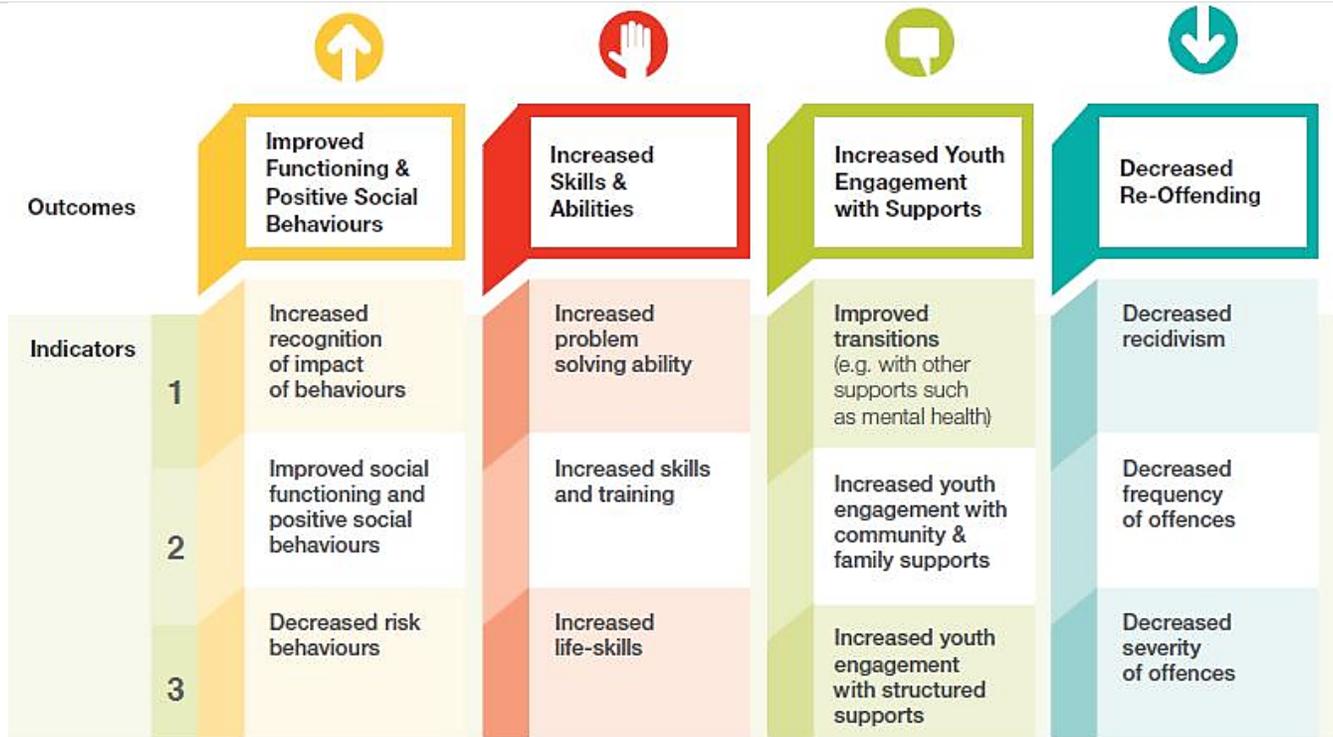
- Mise en œuvre du Programme de prévention de la violence et de renforcement de la résilience chez les jeunes, qui ciblera les facteurs de risque au niveau individuel et de la collectivité, tout en favorisant et en renforçant les liens sociaux qui réduisent les facteurs de risque associés à la violence chez les jeunes et à la victimisation, et éloignera les jeunes des bandes criminalisées. Le programme d'envergure provinciale sera ouvert aux adolescents et aux jeunes adultes de 15 à 29 ans, ainsi qu'à leurs familles, et leur offrira des services de prévention et de renforcement de la résilience ciblés.⁵⁸

Cadre des résultats en matière de justice pour la jeunesse

Les SJN et les programmes de justice pour les jeunes de l'Ontario s'engagent à améliorer les résultats pour tous les jeunes qui ont été en contact avec la loi. À cette fin, en 2014, les Services de justice pour la jeunesse ont étendu leur champ d'action pour inclure de nouveaux objectifs visant à optimiser l'efficacité de nos efforts continus pour diminuer les risques de récidive. Cette initiative favorisant la réussite contribuera à mesurer les résultats pour les jeunes desservis. En Ontario, « Mesurer l'impact et inspirer la réussite » doit être appuyé à l'échelle du ministère par les quatre volets de la démarche :

⁵⁷ http://www.children.gov.on.ca/htdocs/English/topics/youthandthelaw/roots/volume4/comparative_analysis.aspx

⁵⁸ <https://news.ontario.ca/mag/fr/2019/03/initiatives-de-la-2e-phase-de-la-strategie-de-lutte-contre-les-bandes-criminalisees-et-les-armes-a-f.html>



Objectifs du MSEJ : Mesurer l'impact, inspirer le succès

Les intervenants régionaux

Les parties prenantes et partenaires communautaires des SJN qui nous ont fourni de la rétroaction se disent en accord avec le point de vue des SJN sur les besoins de la jeunesse et les stratégies mises en place. Quelques-uns des commentaires reçus :

1. Les effets directs et indirects de la crise des opioïdes à Sault Ste. Marie constituent le plus grand défi (des SJN).
2. Un exemple de collaboration possible : « Notre organisme collabore assez étroitement avec le personnel des SJN. Et la collaboration des employés des SJN, qui nous offrent de la rétroaction sur de nouvelles idées et du soutien pour guider les jeunes dans le système judiciaire, s'est révélée très utile. »
3. Besoins communautaires auxquels nous pourrions répondre en explorant la création de nouveaux programmes et services :
 - Cadres de réadaptation holistiques fondés sur une approche multidisciplinaire. Par exemple, intervenants des services à la jeunesse, psychologues et professeurs de méditation (regroupés sous un même toit).
 - Effets de la crise des opioïdes; taux élevés de décès d'adolescents par suicide et surdose
4. En offrant des services aux jeunes (p. ex. dans les centres de fréquentation obligatoire), les SJN ont eu une incidence positive sur la collectivité.

Nos jeunes décrivent comme suit les forces des SJN :

1. Environnement positif et accueillant
2. Lieu d'éducation
3. Aide individuelle
4. Nourriture
5. Respect
6. Soutien de la réussite
7. Participation active à la planification de leurs propres objectifs

Nos jeunes nous indiquent aussi ce que les SJN pourraient mieux faire :

1. « Rien »
2. Espace de travail
3. Travail mental
4. Clarté
5. Plus de personnel au centre de fréquentation
6. Davantage d'aide pour le programme scolaire
7. Plus d'autonomie/une voix au chapitre

On a demandé au personnel quels programmes et services ils souhaiteraient développer plus avant :

- Programme d'intervention en justice pour la jeunesse auprès des familles : soutien éducatif / soutien familial / soutien des jeunes / soutien à l'emploi / toxicomanie / gestion de la colère / compétences cognitives/essentiels

Aux yeux du personnel, les stratégies suivantes sont les plus importantes pour la réussite de la mission des SJN :

- Mise en œuvre d'une approche de service systématique, professionnelle et axée sur l'enfant à l'échelle de l'organisme afin d'offrir aux jeunes une expérience de qualité et cohérente / À prioriser : meilleures pratiques et partenariats potentiels afin de soutenir tous les jeunes, particulièrement ceux qui sont réadmis
- Élaboration de programmes qui répondent aux besoins actuels et émergents des jeunes et de la communauté
- Élaboration de processus pour un engagement effectif des partenaires afin de répondre aux besoins des jeunes

La perspective du Conseil sur la nature des besoins des jeunes et les priorités stratégiques des SJN sont en parfait accord avec les données probantes et la rétroaction reçue. Les décisions à prendre apparaissent clairement et sont décrites dans le plan stratégique.

NOS RÉUSSITES



On recense de nombreux cas où les programmes, les services et les initiatives du personnel des SJN ont mené à des réussites. Le personnel nous a fait part de quelques-uns de ces succès :

- Les Services à la jeunesse du Nord ont été reconnus comme partenaire signataire de premier plan du Programme d'évaluation des menaces et des risques (Violence and Threat Risk Assessment, ou VTRA). (Lancement en 2019.)
- Les responsables du programme Intervention en justice pour la jeunesse auprès des familles ont travaillé en collaboration étroite avec notre équipe pour aider les écoles, les jeunes, les familles et les partenaires communautaires à mener les jeunes participants sur la voie du succès. Comme plusieurs jeunes ayant besoin d'aide sont sur la liste d'attente du programme IJF, nous avons recouru à notre équipe de soutien communautaire pour venir en aide aux jeunes qui sont près d'avoir affaire au système de justice pour la jeunesse. Les intervenants du programme et de l'équipe de soutien communautaire ont travaillé de concert à la réussite du plan de sécurité de l'un des jeunes dans le milieu scolaire. Le jeune est parvenu à respecter toutes les conditions, à améliorer ses relations à la maison et il a développé des mécanismes d'adaptation pour améliorer son apprentissage à l'école.
- Le personnel de l'équipe BURST a pu fournir des conseils et aiguiller certains jeunes vers des organismes partenaires, de même que vers des familles pour quelques-uns des jeunes participants aux camps. Cela a permis à l'un des jeunes de réintégrer l'école et la collectivité avec du soutien.

- Le centre de fréquentation a fourni un milieu sécuritaire et non menaçant à jeune participant au programme IJF pour l'aider à composer avec son anxiété dans la collectivité. Avec l'aide d'une planification stratégique, ce jeune a pu retourner à l'école régulière. Nous nous réjouissons de le voir retrouver lentement mais sûrement son indépendance.
- Une équipe des SJN a travaillé en partenariat avec la Société d'aide à l'enfance d'Algoma pendant plus d'un an. Ce jeune, qui était confronté à de nombreux défis, a fait des progrès importants et connu des réussites dans plusieurs domaines. Le travail acharné du personnel et l'introduction d'une plus grande stabilité dans sa vie ont aidé ce jeune à nouer des relations saines et à montrer de la compassion et de l'empathie envers sa famille et ses proches. Il a développé ses compétences sociales/essentielles et sa communication verbale. Le personnel a également noté des améliorations dans ses capacités d'adaptation et de résolution de conflit. Ce jeune occupe maintenant un emploi à temps plein dans un lave-auto, avec de la supervision.

Faits saillants de l'analyse SWOT

Le personnel des SJN – notre plus grande force - L'âge moyen des employés des SJN se situe entre 40 et 55 ans et ils possèdent de solides compétences professionnelles. Nous procédons à des vérifications de sécurité et nous offrons régulièrement diverses formations axées sur la jeunesse, dont certaines sont obligatoires :

Obligatoires :

- Vérifications du CIPC (Centre d'information de la police canadienne)
- Premiers soins et RCR (réanimation cardiorespiratoire)
- SIMDUT (Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail)
- Prévention du suicide
- Gestion préventive des comportements agressifs et perturbateurs

Facultatives :

- Naloxone – formation à la prévention des surdoses
- Premiers soins en santé mentale – non obligatoire

La gestion du risque en leadership est exigée par le ministère. Une planification est en place pour la relève de la direction.

Le tableau suivant présente un aperçu des succès, des forces, des faiblesses, des menaces et des possibilités.

<p style="text-align: center;">Succès et forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programmes • Partenariats • Expérience et compétences • RH • Gestion du risque • Culture organisationnelle positive • Équipe de direction stable • Faible roulement du personnel <p><u>Point de vue des jeunes :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Environnement positif et accueillant 2. Lieu d'éducation et d'aide individuelle 3. Bonne alimentation 4. Respect et soutien à réussite 5. Participation active à la planification de leurs propres objectifs 	<p style="text-align: center;">Faiblesses</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Difficulté à recruter et à retenir les membres du conseil / comme la plupart des organismes sans but lucratif 2. Changements au modèle provincial de justice pour la jeunesse
<p style="text-align: center;">Possibilités</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Programmes de déjudiciarisation – rejoindre les jeunes avant qu'ils ne posent un acte criminel 2. Collaboration plus étroite avec les services policiers et d'autres organismes pour rejoindre les jeunes à risque 3. Intérêt pour la formation 4. Engagement du personnel envers la réussite 5. Réaffectation 	<p style="text-align: center;">Menaces</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Diminution des dispositions de garde en milieu ouvert et des ordonnances de probation 2. Instabilité du financement, facteurs encore inconnus

DONNÉES et TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES



Les données statistiques sont présentées sous diverses formes, avec des points de discussion et des références, et sont explicites. Il est possible d'afficher plus clairement certaines images en cliquant sur les liens dans les notes de bas de page.

POPULATION DU NORD-EST DE L'ONTARIO									
	<u>2016</u>	±	<u>2011</u>	±	<u>2006</u>	±	<u>2001</u>	±	<u>1996</u>
Nord-Est de l'Ontario	505 625	-0,7 %	508 982	-0,3 %	510 326	-3,3 %	512 007	-5,6 %	542 248

Point de discussion : Le Nord-Est de l'Ontario est aux prises avec un taux d'exode élevé, le vieillissement de sa population et la difficulté d'attirer de nouveaux immigrants. Cela peut être perçu comme un défi ou comme une occasion pour les jeunes desservis par les SJN. ⁵⁹

Les trois tableaux suivants sont extrapolés à partir des bases de données des recensements de Statistique Canada pour les zones de desserte des SJN.

VARIATIONS DÉMOGRAPHIQUES APPROXIMATIVES, DISTRICTS DESSERVIS PAR LES SJN + VILLE DU GRAND SUDBURY 2016			
	2011	2016	% de changement
Algoma	115 870	114 094	-1,5
Grand Sudbury	160 274	161 531	0,8
Manitoulin	13 048	13 255	1,6
Muskoka	58 047	60 599	4,5
District de Nipissing	84 736	83 150	-1,9
Parry Sound	42 162	42 824	1,6
District de Sudbury	21 196	21 546	1,7

Point de discussion : Quelles sont les incidences des changements démographiques pour les jeunes de chaque région?

⁵⁹ https://en.wikipedia.org/wiki/Northeastern_Ontario . On peut se référer à Wikipedia quand les données affichées proviennent directement de sources fiables comme Statistique Canada.

**GROUPES D'ÂGE APPROXIMATIFS, DISTRICTS DE LA ZONE DE DESSERTE DES SJN
+ VILLE DU GRAND SUDBURY 2016**

	10 à 14 ans	15 à 19 ans	Population totale
Algoma	5 350	5 755	114 094
Grand Sudbury	8 300	9 275	161 531
Manitoulin	725	770	13 255
Muskoka	2 705	3 055	60 599
Nipissing	4 205	4 665	83 150
Parry Sound	1 895	1 905	42 824
District de Sudbury	1 015	1 125	21 546

Point de discussion : Comment les SJN pourraient-ils utiliser les données sur les groupes d'âge pour mieux planifier la programmation offerte dans chaque région?

**STRUCTURE FAMILIALE, DISTRICTS DE LA ZONE DE DESSERTE
DES SJN
+ VILLE DU GRAND SUDBURY 2016**

	Parent seul	Couple avec enfant(s)
Algoma	5 945	11 450
Grand Sudbury	8 245	18 080
Manitoulin	830	1 170
Muskoka	2 480	6 125
Nipissing	4 205	8 375
Parry Sound	1 660	4 150
District de Sudbury	855	2 200

Point de discussion : Quelles répercussions la structure familiale a-t-elle sur les jeunes à risque? Comment les SJN pourraient-ils s'attaquer à ces répercussions chez les jeunes à risque qu'elle dessert?

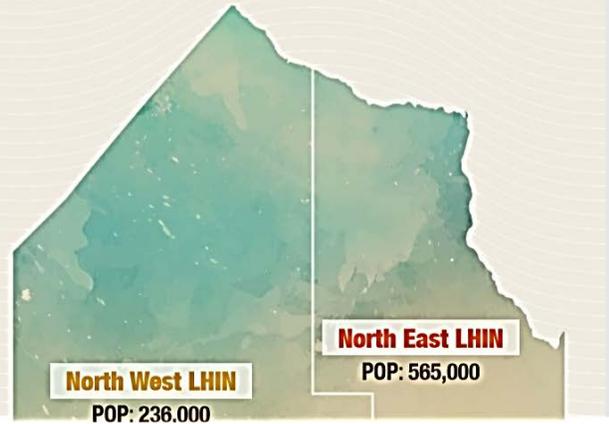
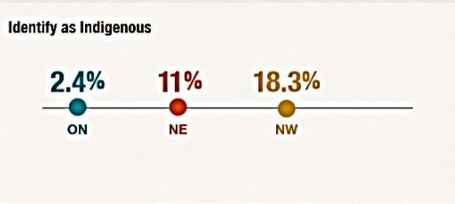
SANTÉ

HEALTH IN THE NORTH:

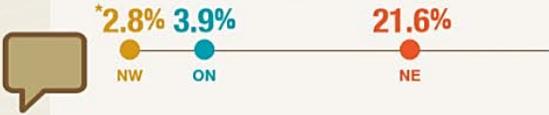
A report on geography and the health of people in Ontario's two northern regions

The north refers to the northern part of Ontario, and for the purposes of this report, covers the North East and North West Local Health Integration Network regions. These two vast regions cover 80% of Ontario's landmass, an area larger than France and the UK combined.

- NW = NORTH WEST LHIN REGION
- NE = NORTH EAST LHIN REGION
- ONTARIO AVERAGE



Identify French as their first official language



*Although this is slightly lower than the Ontario rate of 3.9%, in some areas of the region the rate is much higher than the Ontario average.



Life expectancy



Potential years of life lost due to avoidable deaths per 100,000

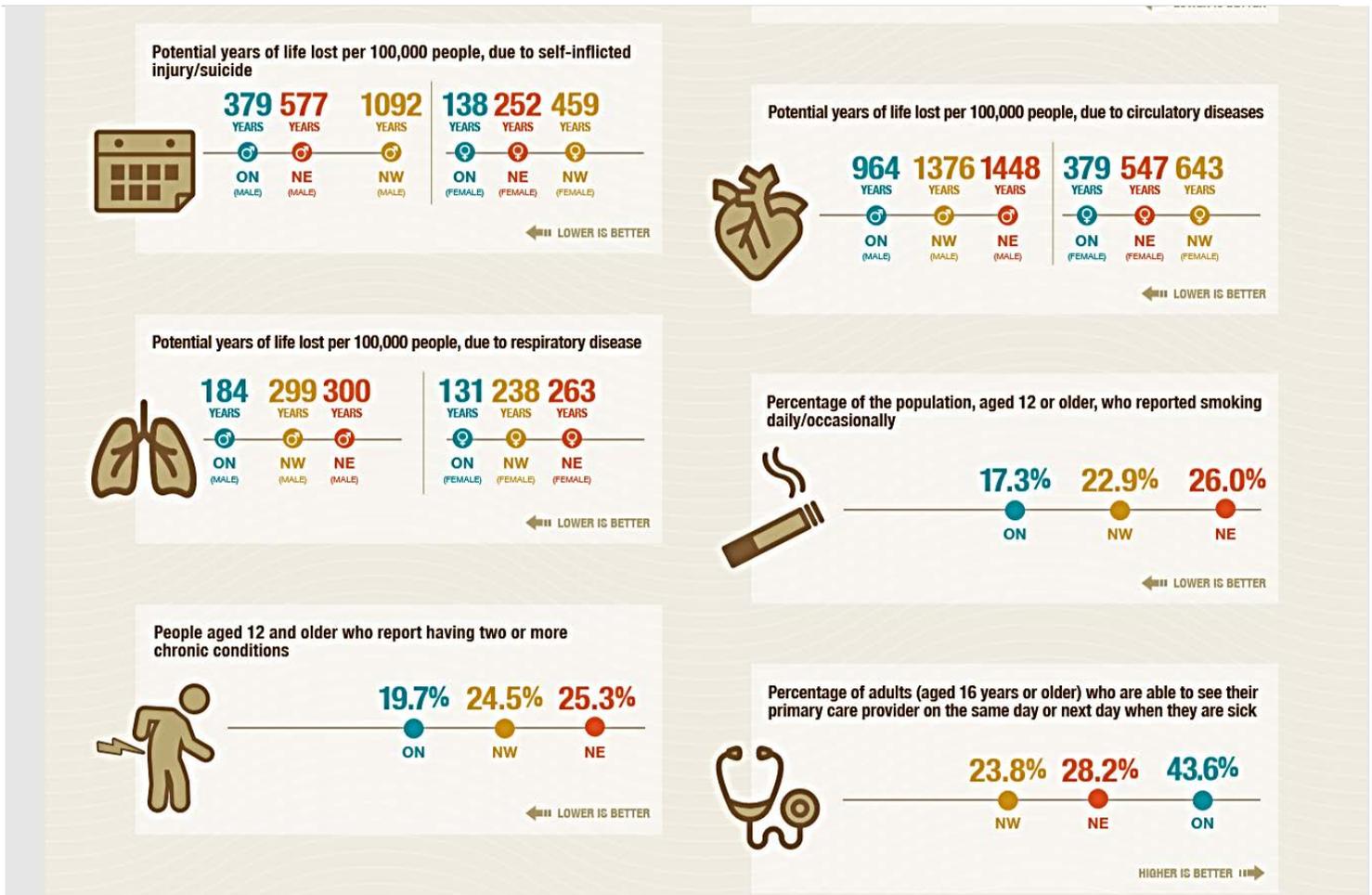


Potential years of life lost per 100,000 people, due to self-inflicted injury/suicide



Potential years of life lost per 100,000 people, due to circulatory diseases





Publié en 2017; rapport complet sur le site de Qualité des services de santé Ontario⁶⁰

Point de discussion : Quelles sont les répercussions de la situation en matière de santé dans le Nord de l'Ontario, en général et chez les jeunes à risque? Quels sont les impacts de la crise des opioïdes et des défis en matière de santé mentale dans la situation actuelle de la jeunesse?

⁶⁰ <https://www.hqontario.ca/Rendement-du-syst%C3%A8me/Rapports-sp%C3%A9cialis%C3%A9s/%C3%89quit%C3%A9-en-mati%C3%A8re-de-sant%C3%A9-dans-le-Nord-de-lOntario>

Revenu

Table 1: Annual Individual and Household Income by District, Northern Ontario, 2010

District	Individual Income		Household Income	
	Median	Average	Median	Average
	(\$)			
Algoma	28,914	36,406	53,195	67,103
Cochrane	30,934	39,446	60,123	73,288
Greater Sudbury	32,938	40,874	62,478	76,760
Kenora	30,032	37,515	59,576	72,802
Manitoulin	3,662	29,932	45,121	54,798
Nipissing	28,481	37,139	56,102	69,321
Parry Sound	27,124	35,024	55,761	66,706
Rainy River	30,049	36,867	55,627	68,700
Sudbury	29,765	36,273	58,881	68,832
Thunder Bay	31,191	38,856	59,658	72,404
Timiskaming	25,476	34,481	49,380	63,255
Ontario	30,526	42,264	66,358	85,772
Canada	29,878	40,650	61,072	79,102

Source: Statistics Canada, National Household Survey.

Publié par l'Institut des politiques du Nord.⁶¹

Point de discussion : Quelles sont les perspectives d'emploi pour les jeunes des SJN et comment pouvons-nous les soutenir?

⁶¹ <https://www.northernpolicy.ca/upload/documents/publications/commentaries-new/leary-income-trends-fr.pdf>

STATISTIQUES SUR LA CRIMINALITÉ CHEZ LES JEUNES – Voir aussi la section [À PROPOS DES JEUNES QUE NOUS DESSERVONS](#).

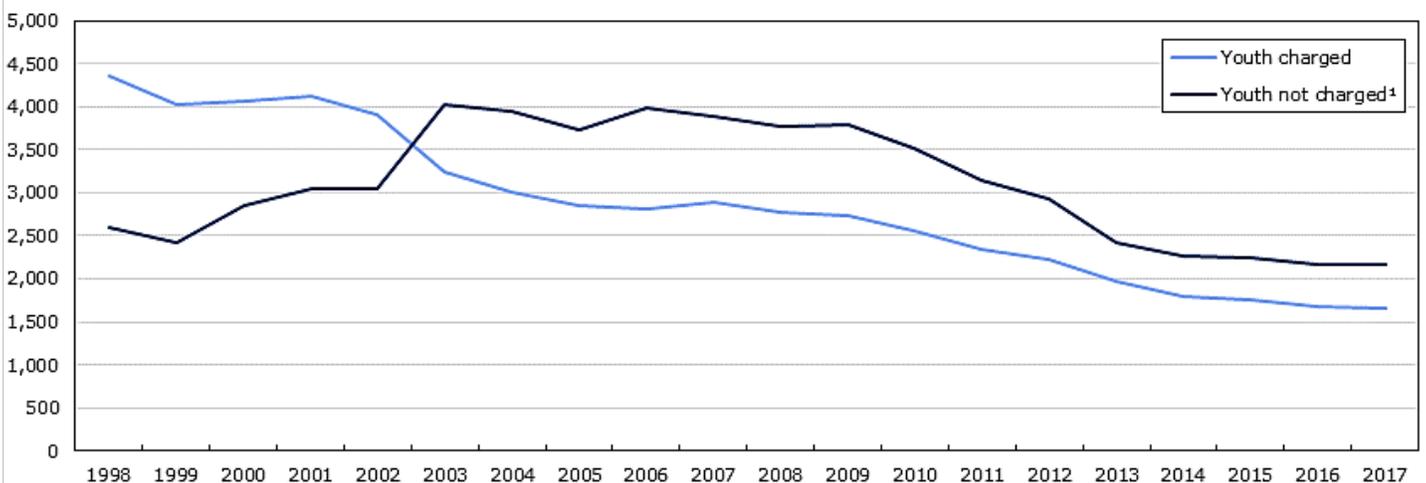
Mieux comprendre les statistiques sur la criminalité chez les jeunes

Les tendances observées chez les jeunes auteurs présumés de crimes ne peuvent être comparées aux tendances dans l'ensemble des crimes. C.-à-d. : plutôt que de mesurer le nombre d'incidents criminels par 100 000 habitants, le taux de jeunes auteurs présumés de crimes est établi à partir du nombre de jeunes auteurs présumés de crimes (inculpés ou non) par 100 000 jeunes. De même, l'indice de gravité de la criminalité chez les jeunes est également fondé sur le nombre de jeunes auteurs présumés de crimes plutôt que sur le nombre d'incidents criminels.

Les jeunes sont beaucoup plus susceptibles d'être accusés d'un crime déclaré par la police que les personnes de 25 ans et plus. Une analyse récente des données de l'année 2014 a démontré que les taux de jeunes auteurs présumés de crimes étaient deux fois plus élevés que chez les 25 ans et plus. Toutefois, en 2014, les taux de jeunes auteurs présumés de crimes les plus élevés étaient observés chez les jeunes de 18 à 24 ans. Cela dit, le taux de criminalité chez les jeunes rapporté par les services de police suit de longue date une pente descendante. Il est en diminution depuis plus de 20 ans après avoir atteint un sommet en 1991 ([Allen 2015](#)⁶²).

Chart 18
Youth accused of crime, by clearance status, Canada, 1998 to 2017

rate per 100,000 youth



1. Includes youth diverted from the formal criminal justice system through the use of extrajudicial measures, such as warnings, cautions or referrals to community programs.

Note: Data is based on the number of youth aged 12 to 17 years who were either charged (or recommended for charging) by police or diverted from the formal criminal justice system through the use of warnings, cautions, referrals to community programs, etc. Rates are calculated on the basis of 100,000 youth population. Populations are based on July 1st estimates from Statistics Canada, Demography Division.

Source: Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, Uniform Crime Reporting Survey.

Voir également :

- [Tableau 11 Indices de gravité des crimes commis par des jeunes, affaires déclarées par la police, selon la province ou le territoire, 2017](#)

⁶² Allen, M. and S. Perreault. 2015. "Police-reported crime in Canada's Provincial North and Territories, 2013." Juristat. Statistics Canada Catalogue no. 85-002-X.

- [Tableau 12a Crimes violents commis par des jeunes et déclarés par la police, certaines infractions, selon la province ou le territoire, 2017](#)
- [Tableau 12b Crimes sans violence commis par des jeunes et déclarés par la police, certaines infractions, selon la province ou le territoire, 2017](#)

Correctional services	2012 / 2013	2013 / 2014	2014 / 2015	2015 / 2016	2016 / 2017
	Number				
Total correctional services ^{5 6}	24,425	20,975	17,752	16,545	19,069
Pre-trial detention ^{5 7}	8,225	7,081	6,365	6,127	7,055
Provincial director remand ⁸	417	358	337	409	375
Secure custody ^{6 9 10}	822	644	589	552	713
Open custody ^{6 9 11}	983	863	718	629	714
Total community sentences ⁶	13,978	12,029	9,743	8,828	10,212
Community Portion of Custody Supervision ⁹	1,726	1,413	1,181	1,092	1,114
Intensive support and supervision ¹²	256	208	196	175	108
Deferred custody and supervision ¹³	784	688	502	491	594
Supervised probation ¹⁴	6,982	5,923	4,854	4,251	4,906
Other community sentences ¹⁵	4,230	3,797	3,010	2,819	3,490

ADMISSIONS DE JEUNES AUX SERVICES CORRECTIONNELS – CANADA

Statistique Canada. [Tableau 35-10-0005-01 Admissions de jeunes aux services correctionnels](#)

Age at time of admission	2012 / 2013	2013 / 2014	2014 / 2015	2015 / 2016	2016 / 2017
	Number				
Total, admissions by age ²	11,566	9,359	7,639	6,803	6,434
12 year olds	56	45	26	35	43
13 year olds	311	213	181	175	162
14 year olds	954	791	646	535	473
15 year olds	1,921	1,544	1,374	1,160	1,023
16 year olds	3,047	2,325	1,901	1,725	1,576
17 year olds	3,774	3,053	2,401	2,155	2,148
18 year olds and over	1,502	1,388	1,110	1,017	1,009
Age unknown	1	0	0	1	0

ADMISSIONS DE JEUNES AUX SERVICES CORRECTIONNELS, SELON L'ÂGE ET LE SEXE – ONTARIO

Statistique Canada. [Tableau 35-10-0006-01 – Admissions de jeunes aux services correctionnels, selon l'âge et le sexe](#)

Type of sentence ^{12 13 14}	2012 / 2013	2013 / 2014	2014 / 2015	2015 / 2016	2016 / 2017
	Number				
Total guilty cases, sentences	8,285	6,589	5,038	4,478	4,220
Custody ^{11 15}	1,718	1,320	961	918	441
Conditional sentence	22	19	23	16	14
Deferred custody and supervision ¹⁶	369	303	206	142	157
Intensive support and supervision ¹⁶	12	21	11	9	14
Probation ^{15 17}	5,678	4,512	3,496	3,044	2,870
Attend a non-residential program ¹⁶	45	48	17	11	11
Fine	146	93	70	64	65
Community service order	1,533	1,274	860	647	515
Reprimand ¹⁶	363	301	190	208	223
Other sentences ¹⁸	4,158	3,515	2,634	2,345	2,277

TRIBUNAUX DE LA JEUNESSE, CAUSES AVEC CONDAMNATION SELON LE TYPE DE PEINE – ONTARIO

Statistique Canada. [Tableau 35-10-0041-01 – Tribunaux de la jeunesse, causes avec condamnation selon le type de peine](#)

Type of decision ⁷	2012 / 2013	2013 / 2014	2014 / 2015	2015 / 2016	2016 / 2017
	Number				
Total decisions	45,441	40,374	33,674	31,718	29,172
Transferred to adult court ⁸	0	0	1	0	0
Guilty ⁹	26,071	22,780	19,111	17,588	15,621
	Percentage				
Percentage guilty	57	56	57	55	54
	Number				
Acquitted ^{10 11}	613	667	503	471	451
Stayed or withdrawn ^{10 12}	18,517	16,745	13,876	13,500	12,920
Other decisions ¹³	240	182	183	159	180

TRIBUNAUX DE LA JEUNESSE, NOMBRE DE CAUSES ET D'ACCUSATIONS SELON LE TYPE DE DÉCISION – CANADA

Statistique Canada. [Tableau 35-10-0038-01 Tribunaux de la jeunesse, nombre de causes et d'accusations selon le type de décision](#)

L'indice de gravité des crimes commis par des jeunes n'est pas facilement disponible, comme c'était le cas auparavant. Statistique Canada affiche des messages disant par exemple : « Les services de police n'ont pas fourni de données concernant l'indice de gravité des crimes commis par des jeunes. » Les statistiques concernant les adultes sont accessibles. Par exemple :

- Statistique Canada. [Tableau 35-10-0188-01 Indice de gravité de la criminalité et taux de classement pondéré, services de police en Ontario](#)
-

Sault Ste Marie

STATISTICS CANADA CRIME INDEX - SAULT STE. MARIE
YOUNG OFFENDERS INVOLVED
(FIVE YEAR ANALYSIS)

CRIMES OF VIOLENCE	2012	2013	2014	2015	2016	% Change From Previous Year
Assault	67	63	53	80	63	-21.30%
Sexual Assaults	3	9	4	5	3	-40.00%
Abduction	0	0	0	0	0	0.00%
Homicide	0	0	0	0	0	0.00%
Attempt Murder	0	0	0	0	0	0.00%
Robbery	11	10	1	2	3	50.00%
Prostitution	0	0	0	0	0	0.00%
Offensive Weapons	3	6	5	4	5	25.00%
Total	84	88	63	91	74	-18.70%
CRIMES OF PROPERTY						
Break and Enter Total	24	15	10	10	12	20.00%
~ Business	9	4	1	4	0	-100.00%
~ Residence	13	7	4	6	4	-33.30%
~ Other	2	4	5	0	8	Infinite
<i>Attempt Break and Enter**</i>	0	0	1	1	0	-100.00%
Theft of Motor Vehicle	9	4	6	5	3	-40.00%
<i>Attempt Theft of Vehicle**</i>	0	1	0	0	0	0.00%
Theft	103	84	78	93	51	-45.20%
<i>Shoplifting**</i>	77	52	58	81	34	-58.00%
Mischief	44	32	34	32	28	-12.50%
Have Stolen Goods	5	12	12	9	6	-33.30%
Frauds	3	1	2	2	4	100.00%
Gaming/Betting	0	0	0	0	0	0.00%
Other Criminal Code	83	70	56	74	33	-55.40%
Total	271	218	198	225	137	-39.10%
DRUGS						
Heroin	0	0	0	3	0	-100%
Cocaine	0	0	1	6	2	-66.70%
Other Drugs	2	2	0	9	1	-88.90%
Cannabis	37	58	43	10	13	30.00%
Crystal Meth	1	0	0	2	0	-100.00%
Ecstasy	0	0	0	0	0	0.00%
Total	40	60	44	30	16	-46.70%
TOTAL CRIMES	395	366	305	346	227	-34.40%

Note: These numbers are included in the TOTAL statistics found on the previous page.

**Totals included in primary classification

<http://www.ssmps.ca/images/pdf/2017/stats2016.pdf>

Extrait du site Web des services de police de **North Bay** ⁶³:

	2015	2016	2017
Weekends and Statutory Holidays (W.A.S.H.) Court	169	143	119
Video Remand	831	628	542
Prisoners escorted within City of North Bay	2,787	2,260	1,521
Prisoners escorted from out of the city	49	45	29
Prisoner meals	1,838	1,644	1,308
Documents served	688	678	387
Adult charges (Criminal Code)	2,672	2,451	1,526
Youth charges (Criminal Code)	179	197	163
Total charges	2,851	2,648	1,689

VIOLENT CRIME

up 10% **PERSONS CHARGED WITH VIOLENT OFFENCES**
↑ 430

In 2017, 392 adults and 38 youth were charged with violent acts. This is up from 2016 when 353 adults and 36 youth were charged.

Muskoka et Parry Sound sont desservies par l'OPP et aucune donnée concernant la criminalité chez les jeunes n'a été rendue publique jusqu'à maintenant.

Grand Sudbury – Aucune donnée concernant la criminalité chez les jeunes n'est accessible au public pour l'instant.

⁶³ <https://www.northbaypolice.ca/assets/pdfs/2017%20Annual%20Report%20-%20FINAL.PDF>

VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION

Appels à l'action liés à la justice pour la jeunesse :

Principes de réconciliation

La Commission de vérité et réconciliation du Canada croit que, pour que le Canada s'épanouisse au XXI^e siècle, la réconciliation entre le Canada autochtone et non autochtone doit être fondée sur les principes suivants :⁶⁴

- 1) La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones est le cadre pour la réconciliation à tous les niveaux et dans tous les secteurs de la société canadienne.
- 2) Les Premières Nations, les Inuits et les Métis, à titre de premiers habitants de ce pays et de peuples qui ont droit à l'autodétermination, ont des droits constitutionnels et en vertu des traités et des droits de la personne qui doivent être reconnus et respectés.
- 3) La réconciliation est un processus de guérison des relations qui exige un partage de la vérité, des excuses et une commémoration publics qui reconnaissent et réparent les dommages et les torts du passé.
- 4) La réconciliation exige des mesures constructives pour aborder les séquelles permanentes du colonialisme qui a eu des répercussions dévastatrices sur l'éducation, les cultures et les langues, la santé, le bien-être de l'enfance, l'administration de la justice, les possibilités économiques et la prospérité des peuples autochtones.
- 5) La réconciliation doit créer une société plus équitable et inclusive en comblant les écarts relatifs aux résultats sur les plans sociaux, économiques et de la santé qui existent entre les Canadiens autochtones et non autochtones.
- 6) Tous les Canadiens, à titre de personnes visées par les traités, partagent la responsabilité de l'établissement et du maintien de relations mutuellement respectueuses.
- 7) Les points de vue et les interprétations des aînés autochtones, et les points de vue et les interprétations des gardiens du savoir traditionnel en ce qui concerne l'éthique, les concepts et les pratiques de réconciliation sont essentiels pour une réconciliation à long terme.

64

8) Appuyer la revitalisation culturelle des peuples autochtones et intégrer les systèmes de savoir, les histoires orales, les lois, les protocoles et les liens avec la terre des Autochtones sont des éléments essentiels au processus de réconciliation.

9) La réconciliation exige une volonté politique, un leadership conjoint, l'établissement d'un climat de confiance, de la responsabilisation et de la transparence, ainsi qu'un investissement important de ressources.

10) La réconciliation exige un dialogue et une éducation du public soutenus, y compris l'engagement des jeunes, au sujet de l'histoire et des séquelles des pensionnats indiens, des traités et des droits des Autochtones, ainsi que des contributions historiques et contemporaines des peuples autochtones à la société canadienne.

La Commission de vérité et réconciliation a été créée en 2008 dans le cadre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. Sa responsabilité était de révéler la vérité au sujet des pensionnats autochtones au Canada et des séquelles de ces pensionnats en :

□ recueillant des documents et des déclarations au sujet des pensionnats pour autochtones; □ établissant un centre de recherche afin de conserver le matériel et les documents de la Commission; et □ produisant un rapport de recommandations.

La Commission a organisé sept activités nationales entre juin 2010 et mars 2014 qui ont attiré environ 155 000 participants et 9 000 survivants inscrits. Elle a aussi organisé des activités régionales et des audiences communautaires un peu partout au Canada. La Commission a reçu plus de 6 750 déclarations de survivants aux pensionnats et de leur famille. Elle a également reçu les déclarations d'anciens employés des pensionnats et de membres de leur famille dans le cadre d'entrevues, d'activités et d'audiences communautaires séparées.

La Commission a présenté son rapport final en 2015. Il contient 94 appels à l'action pour remédier aux séquelles laissées par les pensionnats et faire progresser le processus de réconciliation en ce qui a trait aux aspects suivants :

□ protection de l'enfance □ éducation □ langue et culture □ santé □ justice □ les gouvernements canadiens et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones □ Proclamation royale et Pacte de réconciliation □ les parties à la Convention de règlement et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones □ **l'équité pour les Autochtones dans le système judiciaire**

□ Conseil national de réconciliation □ **formation de sensibilisation à l'intention des fonctionnaires** □ les excuses de l'Église et la réconciliation □ l'éducation pour la réconciliation □ **programmes pour les jeunes** □ musées et archives □ Enfants disparus et renseignements sur l'inhumation □ Centre national pour la vérité et réconciliation □ commémoration □ les médias et la réconciliation □ les

sports et la réconciliation □ Les entreprises et la réconciliation, et □ nouveaux arrivants au Canada.⁶⁵

Les éléments en bleu correspondent exactement au plan stratégique des SJN.

65

http://www.nelhin.on.ca/~media/sites/ne/News%20and%20Events/Internal%20Publications/Aboriginal%20Health%20Care%20Reconciliation%20Action%20Plan_FR.pdf?la=en

ESPACE DE TRAVAIL

Utilisez les pages suivantes pour noter des idées pour réaliser les objectifs du plan stratégique – partagez-les en réunion avec votre équipe.

Priorité stratégique : **PARTENARIATS ET DÉVELOPPEMENT** *Page 1 de 2*

OBJECTIF : Innover, optimiser les partenariats et favoriser l'actualisation de relations potentielles

STRATÉGIES (6 au total)

1. Procéder à une évaluation des besoins pour identifier les besoins les plus pressants des jeunes, notamment en ce qui a trait aux risques liés aux opioïdes.
2. Améliorer la communication avec les partenaires actuels et potentiels.
3. Accroître la sensibilisation de la collectivité par l'entremise de la mise en œuvre d'initiatives des employés, y compris la facilitation d'événements.

Priorité stratégique : **PARTENARIATS ET DÉVELOPPEMENT** *Page 2 de 2*

OBJECTIF : Innover, optimiser les partenariats et favoriser l'actualisation de relations potentielles

STRATÉGIES (suite)

4. Explorer l'offre de services partagés.

5. Nouer de nouvelles relations pour la prestation de programmes et services.

Commun : Élaborer des stratégies pour répondre aux besoins des jeunes en lien avec les tendances actuelles et émergentes.

Priorité stratégique : **DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES** Page 1 de 2

OBJECTIFS – Élargir les compétences afin de maximiser le succès de l'organisation dans la prestation de services aux jeunes

STRATÉGIES (7 au total)

1. Offrir une formation efficace au personnel.
2. Élaborer des stratégies pour répondre aux besoins des jeunes en lien avec les tendances actuelles et émergentes.
3. Soutenir l'excellence dans la gouvernance et le rendement opérationnel à l'aide d'outils et de processus actualisés.
4. Veiller à pourvoir efficacement le Conseil et le personnel des équipes.

ANNEXES

ACTUALITÉS SECTORIELLES

Canada

1. <https://www.cbc.ca/news/canada/toronto/mother-experts-concerned-new-super-courthouse-won-t-support-youth-in-trouble-1.4617092>
2. <https://www.bramptonguardian.com/news-story/6946265-roy-mcmurtry-school-in-brampton-youth-jail-expected-to-close-by-2020/>
3. <https://www.cbc.ca/news/canada/manitoba/child-advocate-recommendation-sexually-exploited-youth-1.5055437>
4. <https://www.highriveronline.com/local/youth-justice-committee-looking-for-more-volunteers>
5. <https://www.cbc.ca/news/canada/manitoba/mental-health-youth-corrections-manitoba-1.5036223>
6. <https://theconversation.com/judges-sentence-youth-offenders-to-chess-with-promising-results-96172>

La planification dans un contexte provincial instable

7. <https://www.cbc.ca/news/canada/london/programs-cut-at-n-amerind-friendship-centre-executive-director-al-day-1.5042649>

É.-U.

8. https://www.theadvocate.com/baton_rouge/news/crime_police/article_6986dd4e-3c62-11e9-b929-afd5d245d409.html
9. <https://chronicleofsocialchange.org/opinion/to-build-a-positive-youth-justice-system-follow-these-three-steps>
10. <https://www.pal-item.com/story/news/2019/03/21/5-year-old-initiative-rethinks-juvenile-justice-and-future/3177255002/>
11. <https://www.courant.com/news/connecticut/hc-news-hartford-juvenile-offender-support-20180828-story.html>
12. <https://www.wftv.com/news/local/former-judge-calls-for-changes-to-juvenile-justice-center/837729834>

Monde

13. <https://www.9news.com.au/2019/02/21/16/34/youth-justice-overhaul-to-quell-vic-unrest>
14. <https://edition.cnn.com/2018/12/15/uk/london-knife-crime-boys-intl-gbr/index.html>
15. <https://www.bbc.com/news/uk-northern-ireland-44539487>
16. <https://www.independent.co.uk/news/uk/crime/children-crime-robbery-drug-rise-youth-justice-system-england-wales-a8759351.html>
17. Expériences personnelles liées à la criminalité chez les jeunes
 - <https://www.thestar.com/news/gta/2015/10/19/five-homeless-youth-share-their-stories.html>
 - <https://www.macleans.ca/society/the-real-reason-crime-is-falling-so-fast/>
18. <https://edmontonjournal.com/news/insight/breaking-the-youth-crime-cycle-new-strategies-aiming-to-rehabilitate-young-offenders-have-mixed-results>

LA VIE DIFFICILE DE TYLER – ESTIMATION DES COÛTS

Cost Estimates – Tyler’s Troubled Life

0-2 years	
Cost per Unit of Service (as reported by original source)	Total Calculated Cost (in 2015 Canadian Dollars)
Police Call for Service \$1,085 Canadian Dollars (CAD) (2011) per call ²	\$1,141.87
Child Services Investigation \$7,728 American Dollars (USD) (2010) per investigation ³	\$11,261.25
Child Services Home Visits \$5,962 USD (2014) per family ⁴	\$8,002.31
Period Total	\$20,405.43

3-5 years	
Cost per Unit of Service (as reported by original source)	Total Calculated Cost (in 2015 Canadian Dollars)
Emergency Room Visit \$385 CAD (2012) per visit ⁵	\$401.84
Child Services Investigation \$7,728 USD (2010) per investigation ⁶	\$11,261.25
Child Custody Hearing \$15,000 CAD (1998) per day of trial ⁷	\$45,000.00
Foster Care \$803.81 CAD (2009) per month ⁸ for one year (rate for children age 11 & under)	\$10,628.76
Period Total	\$67,291.85

6-10 years	
Cost per Unit of Service (as reported by original source)	Total Calculated Cost (in 2015 Canadian Dollars)
Foster Care \$803.81 CAD (2009) per month ⁹ for 5 years (rate for children age 11 & under)	\$53,143.80
Comprehensive Psychological Assessment \$2,500 CAD (2012) ¹⁰	\$2,609.32
Special Education \$9,200 CAD (2012) per student per year for 5 years ¹¹	\$48,011.55
Initial Psychiatric Assessment \$300.70 CAD (2013) per assessment ¹²	\$310.01
ADHD Medication Average of \$106 CAD (2012) per month ¹³ for 4 years (age 7-10)	\$5,310.72
Psychiatry Follow-Up \$160.60 CAD (2013) per appointment ¹⁴ for 12 one-hour appointments	\$1,986.84
Period Total	\$111,372.24

11-14 years	
Cost per Unit of Service (as reported by original source)	Total Calculated Cost (in 2015 Canadian Dollars)
Foster Care \$803.81 CAD (2009) per month for 1 year (rate for children age 11 & under); and \$909.95 CAD (2009) per month for 3 years (rate for children age 12-19) ¹⁵	\$46,725.60
Break-and-Enter \$ 2,322 USD (2013) per offence ¹⁶	\$3,208.12
Theft under \$5,000 \$1,259 USD (2013) per offence ¹⁷	\$1,739.45
Damage to Property \$860 CAD (2009) per vandalism event ¹⁸	\$947.65
Police Call for Service \$1,085 CAD (2011) per call ¹⁹	\$1,141.87
Initial Police Contact \$1,912 CAD (2015) per person per year ²⁰	\$1,912.00
Arrest of Juvenile \$896 USD (2012) per arrest ²¹	\$1,262.22
Youth Court Appearance \$1,275 CAD (2015) per person per year ²²	\$ 1,275.00
Police Attendance at Court \$79.78 CAD (2015) per officer per hour ²³ – 3 hour minimum	\$239.34
Youth Court Appearance \$1,275 CAD (2015) per person per year ²⁴	\$1,275.00
Probation Supervision \$5.81 CAD (2015) per day ²⁵ (3 months - ~90 days)	\$522.90
Community Service Supervision \$38.68 CAD (2015) per hour ²⁶ for 50 hours	\$1,934.00
Period Total	\$62,183.15

15-17 years	
Cost per Unit of Service (as reported by original source)	Total Calculated Cost (in 2015 Canadian Dollars)
Foster Care \$909.95 CAD (2009) per month ²⁷ for 3 years (rate for children age 12-19)	\$36,096.84
Assault \$2,030 AUD (2012) per assault ²⁸	\$2,115.48*
Police Call for Service \$1,085 CAD (2011) per call ²⁹	\$1,141.87
Initial Police Contact \$ 1,912 CAD (2015) per person per year ³⁰	\$1,912.00
Ambulance Transport \$530 CAD (2011) per ride ³¹	\$557.78
Emergency Room Visit \$385 CAD (2012) per visit ³²	\$401.84
Arrest of Juvenile	\$1,262.22

\$896 USD (2012) per arrest ⁵³	
Youth Court Appearance \$ 1,275 per CAD (2015) youth ⁵⁴	\$1,275.00
Police Attendance at Court \$79.78 CAD (2015) per officer per hour ⁵⁵ - 3 hour minimum	\$239.34
Probation Supervision \$5.81 CAD (2015) per day ⁵⁶ (6 months - ~180 days)	\$1,045.80
Assault \$2,030 AUD (2012) per assault ⁵⁷	\$2,115.48*
Police Call for Service \$1,085 CAD (2011) per call ⁵⁸	\$1,141.87
Initial Police Contact \$ 1,912 CAD (2015) per person per year ⁵⁹	\$1,912.00
Ambulance Transport \$530 CAD (2011) per ride ⁶⁰	\$557.78
Emergency Room Visit \$385 CAD (2012) per visit ⁶¹	\$401.84
Arrest of Juvenile \$896 USD (2012) per arrest ⁶²	\$1,262.22
Youth Court Appearance \$ 1,275 per CAD (2015) youth ⁶³	\$1,275.00
Police Attendance at Court \$79.78 CAD (2015) per officer per hour ⁶⁴ – 3 hour minimum	\$239.34
Youth Custody Facility \$250 CAD (2015) per day ⁶⁵ (6 months - ~180 days)	\$45,000.00
Initial Police Contact \$ 1,912 CAD (2015) per person per year ⁶⁶	\$1,912.00
Arrest of Adult \$1,103 AUD (2012) per arrest ⁶⁷	\$1,149.45*
Drug Trafficking/Possession \$1,890.00 USD (2001) per arrest/investigation ⁶⁸	\$3,451.68
Adult Court Appearance \$2,696 AUD (2012) per adult per appearance ⁶⁹	\$2,809.54*
Police Attendance at Court \$79.78 CAD (2015) per officer per hour ⁷⁰ – 3 hour minimum	\$239.34
Provincial Custody \$196 CAD (2014) per day ⁷¹ for 18 months (~540 days)	\$107,541.00
Social Assistance for High School Dropout \$681 CAD (2015) per month ⁷² for 4 years (age 17 to 30, minus 10 years incarcerated)	\$32,688.00
Period Total	\$249,744.71

18+ years	
Cost per Unit of Service (as reported by original source)	Total Calculated Cost (in 2015 Canadian Dollars)
Initial Police Contact \$ 1,912 CAD (2015) per person per year ⁵³	\$1,912.00
Arrest of Adult	\$1,149.45*

TYLER'S TROUBLED LIFE

PUBLIC SAFETY CANADA 17

\$1,103 AUD (2012) per arrest ⁵⁴	
Adult Court Appearance \$2,696 AUD (2012) per adult per appearance ⁵⁵	\$2,809.54*
Police Attendance at Court \$79.78 CAD (2015) per officer per hour ⁵⁶ – 3 hour minimum	\$239.34
Assault \$2,030 AUD (2012) per assault ⁵⁷	\$2,115.48*
Drug Trafficking/Possession \$1,890 USD (2001) per arrest/investigation ⁵⁸	\$3,451.68
Assault on inmate \$2,030 AUD (2012) per assault ⁵⁹	\$2,115.48*
Emergency Room Visit \$385 CAD (2012) per visit ⁶⁰	\$401.84
Provincial Custody \$196 CAD (2014) per day ⁶¹ for 2 years less a day + 1 additional year	\$218,069.25
Theft under \$5,000 \$1,259 USD (2013) per incident of theft ⁶²	\$1,739.45
Drug Trafficking/Possession \$1,890 USD (2001) per arrest/investigation ⁶³	\$3,451.68
Police Call for Service \$1,085 CAD (2011) per call ⁶⁴	\$1,141.87
Initial Police Contact \$ 1,912 CAD (2015) per person per year ⁶⁵	\$1,912.00
Arrest of Adult \$1,103 AUD (2012) per arrest ⁶⁶	\$1,149.45*
Ambulance Transport \$530 CAD (2011) per ride ⁶⁷	\$557.78
Emergency Room Visit \$385 CAD (2012) per visit ⁶⁸	\$401.84
Aggravated Assault \$55,000 USD (2007) per assault ⁶⁹	\$85,795.33
Adult Court Appearance \$2,696 AUD (2012) per adult per appearance ⁷⁰	\$2,809.54*
Police Attendance at Court \$79.78 CAD (2015) per officer per hour ⁷¹ – 3 hour minimum	\$239.34
Federal Prison Sentence \$298 CAD (2014) per day ⁷² for 5 years	\$552,591.75
Violence Prevention Program – Moderate Intensity \$1,745 CAD (2009) per participant ⁷³ for 75 hours	\$1,922.84
Substance Abuse Program – Moderate Intensity \$4,601 USD (2011) per participant ⁷⁴	\$6,501.86
Period Total	\$892,478.79

Grand Total	\$1,403,476.17
--------------------	-----------------------

TYLER'S TROUBLED LIFE

PUBLIC SAFETY CANADA 18

Retourner à [DÉCISIONS STRATÉGIQUES AXÉES SUR LES RÉSULTATS](#)

STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR LA CRIMINALITÉ

1. De 2016 à 2017, l'IGC a augmenté dans plus de la moitié des régions métropolitaines de recensement (RMR) du Canada.
2. Les plus fortes hausses de l'IGC ont été observées dans les RMR du Grand Sudbury (+25 %), de Moncton (+15 %), de Guelph (+15 %) et de Kitchener-Cambridge-Waterloo (+14 %).
3. Parmi les autres infractions, les introductions par effraction et les fraudes ont aussi contribué de façon importante à la hausse dans toutes ces RMR.
4. De 2016 à 2017, l'IGC a augmenté dans plus de la moitié des régions métropolitaines de recensement (RMR) du Canada.
5. Les plus fortes hausses de l'IGC ont été observées dans les RMR du Grand Sudbury (+25 %), de Moncton (+15 %), de Guelph (+15 %) et de Kitchener-Cambridge-Waterloo (+14 %).
6. Parmi les autres infractions, les introductions par effraction et les fraudes ont aussi contribué de façon importante à la hausse dans toutes ces RMR.
7. Comme pour l'IGC avec violence, la variation de l'IGC sans violence diffère considérablement selon les régions métropolitaines de recensement (RMR) canadiennes en 2016. Les hausses les plus prononcées ont été observées dans les RMR du Grand Sudbury (+26 %), de Moncton (+22 %), de Guelph (+15 %), de Kitchener-Cambridge-Waterloo (+11 %) et de St. Catharines-Niagara (+10 %).
8. Les introductions par effraction, ainsi que diverses autres infractions, ont contribué à la hausse de l'IGC sans violence dans toutes ces villes.
9. Le nombre d'introductions par effraction a aussi joué un rôle dans les RMR qui ont fait état des baisses les plus prononcées de l'IGC sans violence : St. John's (-19 %), Regina (-9 %), Vancouver (-8 %) et Victoria (-7 %).
10. L'ensemble des affaires de fraude ont augmenté dans 19 des 33 RMR. Les taux ont affiché d'importantes augmentations à Moncton (+75 %), dans le Grand Sudbury (+58 %), à Saint John (+24 %), à Guelph (+24 %) et à Kingston (+22 %).
11. Comme pour les autres crimes déclarés par la police, les taux de vols de véhicules à moteur ont considérablement varié d'une RMR à l'autre.
12. Les taux de vols de véhicules à moteur ont beaucoup augmenté à Moncton (+50 %), à London (+47 %), à Peterborough (+40 %), à Trois-Rivières (+37 %), dans le Grand Sudbury (+36 %) et à Saguenay (+31 %). Regina (-15 %) et Saskatoon (-14 %) ont affiché les baisses les plus prononcées, suivies d'Halifax (-13 %) et de Gatineau (-10 %).

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2018001/article/54974-fra.htm>